

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2175

3 octobre 2007

SOMMAIRE

AZ FUND Management S.A.	104359	Partalma Participations S.à r.l.	104386
Besthold S.A.	104359	Pillarlux Etoy S.à r.l.	104383
BIG Optimum SICAV	104355	Private Equity Global Select V S.C.A., SI-	
Carestin S.A.	104357	CAR	104361
Carrera Invest S.A.	104358	PTH Lux S.à.r.l.	104390
CEREP Corvin Three S.à r.l.	104384	Revesta S.A.	104356
Chamsin Investments, S.à r.l.	104386	Riverside Europe Loudspeakers Luxem-	
Concept Marketing Finance (C.M.F.) S.A.		bourg S.à r.l.	104385
.....	104400	Rosenberg S.A.	104357
CP (Luxco) II S.à r.l.	104398	Rubus International S.à r.l.	104399
EPI Orange Holdings S.à r.l.	104387	Sarubert S.A Holding	104354
Fortis Private Real Estate Services S.A. ..	104386	Spa Di Antonio et Giampaolo Angelucci	
Girofin Corporation S.A.	104387	S.C.A.	104398
Ines Properties S.à r.l.	104391	SRR Properties (Lux) 10 S. à r. l.	104376
Investrand Investments II S.à r.l.	104384	Sunrise Corporation S.A.	104356
Kinabalu Finance S.A.	104384	Thoroughbred Finance & Development	
Kinabalu Finance S.A.	104385	104396
Kolff Investments I S.à r.l.	104380	Tioniqua Finance S.A.	104358
Lone Star Capital Investments S.à r.l. ...	104400	Tourimonta Holding S.A.	104358
Manu Factum GmbH	104398	UBS (Lux) Bond Fund	104400
Miroblig	104355	Urus Corporation S.A.	104354
Mora S.A.	104354	Valura S.A.	104355
Mortaguense Sàrl	104390	White (Sàrl) Sicar	104389
New Aster S. à r.l.	104386	WP IX LuxCo II S.à r.l.	104387
Nordiska Apotekarföreninge S.à r.l.	104385		

Mora S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 35.659.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 25 octobre 2007 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007110583/755/18.

Sarubert S.A Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.654.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, 22 octobre 2007 à 15.10 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2007.
3. Affectation des résultats au 30 juin 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007112492/29/16.

Urus Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 33.262.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 22 octobre 2007 à 10.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2006.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Réélections statutaires
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007110580/520/17.

BIG Optimum SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 89.649.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of BIG OPTIMUM SICAV will be held extraordinarily at the company's registered office on *October 19, 2007* at 3.00 p.m.

Agenda:

1. Submission of the Director's and the Auditor's Report,
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at September 30, 2006,
3. Allocation of the net results,
4. Discharge to the directors,
5. Statutory Appointments,
6. Miscellaneous.

Shareholders are advised that no quorum is required for the adoption of resolutions by the Meeting and that resolutions will be passed by a majority of the votes cast by those shareholders present or represented at the Meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007112489/584/20.

Valura S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 28.582.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra *lundi, 22 octobre 2007* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2007.
3. Affectation des résultats au 30 juin 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007112487/29/16.

Miroblig, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 65.751.

Avis aux Actionnaires de MIROBLIG

Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») a décidé de transférer les fonctions assumées actuellement par BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, succursale de Luxembourg et BNP PARIBAS FUND SERVICES à PICTET & CIE (EUROPE) S.A., 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 23 novembre 2007 ou toute autre date fixée par le Conseil d'Administration (la «Date Effective»).

En conséquence, le Conseil d'Administration a le plaisir de vous convier à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires (l'«AGE») qui se tiendra le *19 octobre 2007* à 14.30 heures, au siège de la Société, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, afin de délibérer et voter les points de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du nom de la Société en «MIRABAUD BONDS» et modification correspondante de l'article 1^{er} des statuts de la Société.

2. Transfert du siège social de la Société dans la commune de Luxembourg et modification correspondante de l'article 4 des statuts de la Société.
3. Mise à jour générale des statuts et modification, entre autres, des articles 13, 14, 15, 16, 17, 19 et 26 des statuts de la Société.
4. Fixation de la date effective de ces modifications le 23 novembre 2007 ou à toute autre date proposée par le Conseil d'Administration lors de l'AGE.

Les actionnaires sont informés qu'un quorum de cinquante pour cent (50%) des actions en circulation est requis pour délibérer sur les points de l'ordre du jour de l'AGE. Les résolutions relatives aux points de l'ordre du jour seront considérées comme adoptées dès lors qu'elles auront été approuvées, par une majorité des deux tiers des votes exprimés lors de l'assemblée concernée. Chaque action donne droit à une voix.

Si vous souhaitez participer à l'AGE, nous vous remercions de bien vouloir en informer par fax (+352 26 96 97 30) la Société au minimum 5 jours avant l'AGE.

Si vous ne pouvez pas participer à l'AGE, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir retourner avant le 14 octobre 2007 à 17.00 heures le formulaire de procuration disponible au siège social de la Société dûment complété.

Un projet de prospectus daté novembre 2007 et de Statuts consolidés de la Société pourront être obtenus, sur simple demande et sans frais, au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007112488/755/35.

Revesta S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 29.807.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 22 octobre 2007 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2007,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007112490/534/15.

Sunrise Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 38.410.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 22 octobre 2007 à 13.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2006.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Démission de la société anonyme EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. de son mandat d'administrateur et décharge.
6. Démission de la société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. de son mandat d'administrateur et décharge.
7. Démission de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. de son mandat d'administrateur et décharge.
8. Nomination de Monsieur Cornelius Martin Bechtel, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

9. Nomination de Monsieur Gérard Birchen, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
10. Nomination de Monsieur Sinan Sar, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
11. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007112486/29/31.

Carestin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 56.396.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société anonyme CARESTIN S.A., prédésignée, sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

extraordinaire de ladite société anonyme qui se tiendra le jeudi *11 octobre 2007* à 15.00 heures au siège social sis à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Zeimet
- 2. pouvoirs à donner
- 3. questions diverses

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007108310/7430/15.

Rosenberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.812.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra vendredi, le *12 octobre 2007* à 13.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2006.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Démission de Monsieur Moyses Dargaa de son mandat d'administrateur et décharge.
7. Démission de la société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. de son mandat d'administrateur et décharge.
8. Démission de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. de son mandat d'administrateur et décharge.
9. Nomination de Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.
10. Nomination de Monsieur Philippe Toussaint, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.
11. Nomination de Monsieur Pietro Longo, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.
12. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007107033/29/31.

Tioniqua Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 30.130.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,
qui aura lieu le 11 octobre 2007 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2007, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2007.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007107548/1023/16.

Tourimonta Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 30.516.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,
qui aura lieu le 11 octobre 2007 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2007, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2007.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007107549/1023/16.

Carrera Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 36.955.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra lundi, le 22 octobre 2007 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2007.
3. Affectation des résultats au 30 juin 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Non renouvellement du mandat d'administrateur, venu à échéance, de la société anonyme MONTEREY SERVICES S.A., et décharge.
6. Non renouvellement du mandat d'administrateur, venu à échéance, de la société anonyme EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., et décharge.
7. Non renouvellement du mandat d'administrateur, venu à échéance, de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., et décharge.
8. Nomination de Monsieur Cornelius Martin Bechtel, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

9. Nomination de Madame Virginie Dohogne, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
10. Nomination de Madame Christine Schweitzer, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 20 juin 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
11. Reconduction de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
12. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007112491/29/33.

Besthold S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 26.509.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 16 octobre 2007 à 16.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations Statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007109781/755/19.

AZ FUND Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.617.

L'an deux mille sept, le huit août.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AZ FUND MANAGEMENT S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous section B numéro 73.617, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 décembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 209 du 15 mars 2000. Les statuts de la société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 11 octobre 2006, publié au Mémorial C, numéro 2315 du 12 décembre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Massimiliano Mazzocchi, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Corinne Philippe, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Maître Stéphanie Doeble, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

l) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) à un million cent vingt-cinq mille euros (EUR 1.125.000,-) par la création de mille (1.000) nouvelles actions ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

2. Souscription et libération de neuf cent quatre-vingt-douze (992) nouvelles actions ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune par AZIMUT HOLDING S.p.A., une société ayant son siège social à Milan (Italie), Via Cusani 4,

par un apport en espèces d'un montant de neuf cent quatre-vingt-douze mille euros (EUR 992.000,-) et souscription et libération de huit (8) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune par AZIMUT CONSULENZA SIM S.p.A., une société ayant son siège social à Milan (Italie), Via Cusani 4,

par un apport en espèces d'un montant de huit mille euros (EUR 8.000,-).

3. Modification de l'article 5 des statuts afin de refléter l'augmentation du capital social souscrit, comme suit:

«Le capital social libéré est fixé à la somme d'un million cent vingt-cinq mille euros (EUR 1.125.000,-). Il est représenté par mille cent vingt-cinq actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune qui sont et resteront nominatives.»

4. Nomination de deux administrateurs additionnels: Madame Paola Antonella Mungo, née à Milan, le 25 juin 1967, General Manager de AZIMUT HOLDING S.p.A., avec adresse professionnelle à 20121 Milano (Italy), Via Cusani 4 et Monsieur Andrea Aliberti, né à Macerata (Italie), le 29 octobre 1965, Fund Manager de AZ FUND MANAGEMENT S.A., avec adresse professionnelle à Luxembourg, 26, boulevard Royal et détermination de la durée de leur mandat.

5. Mise à disposition du conseil d'administration d'un montant additionnel de EUR 160.000,- afin de rémunérer les administrateurs de la Société.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les cent vingt-cinq (125) actions représentant l'intégralité du capital social de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) sont représentées à la présente assemblée.

IV) Que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent qu'ils ont été valablement convoqués et qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à l'assemblée.

V) Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) à un million cent vingt-cinq mille euros (EUR 1.125.000,-) par la création de mille (1.000) nouvelles actions ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Souscription et Libération

a) AZIMUT HOLDING S.p.A., une société ayant son siège social à Milan (Italie), Via Cusani 4, représentée par Monsieur Massimiliano Mazzocchi, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé du 30 juillet 2007,

qui déclare souscrire neuf cent quatre-vingt-douze (992) nouvelles actions ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, par un apport en espèces d'un montant de neuf cent quatre-vingt-douze mille euros (EUR 992.000,-), dont l'existence et la valeur sont documentés par le certificat de blocage émis par la BANQUE DE LUXEMBOURG, en date du 6 août 2007; et

b) AZIMUT CONSULENZA SIM S.p.A., une société ayant son siège social à Milan (Italie), Via Cusani 4, représentée par Madame Corinne Philippe, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé du 30 juillet 2007,

qui déclare souscrire huit (8) nouvelles actions ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, par un apport en espèces d'un montant de huit mille euros (EUR 8.000,-), dont l'existence et la valeur sont documentés par le certificat de blocage émis par la BANQUE DE LUXEMBOURG, en date du 6 août 2007.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 5 des statuts afin de refléter la décision d'augmenter le capital social, comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social libéré est fixé à la somme d'un million cent vingt-cinq mille euros (EUR 1.125.000,-). Il est représenté par mille cent vingt-cinq (1.125) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune qui sont et resteront nominatives.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer deux administrateurs additionnels, à savoir:

1. Madame Paola Antonella Mungo, née à Milan, le 25 juin 1967, General Manager de AZIMUT HOLDING S.p.A., avec adresse professionnelle à 20121 Milano (Italie), Via Cusani 4; et

2. Monsieur Andrea Aliberti, né à Macerata (Italie), le 29 octobre 1965, Fund Manager de AZ FUND MANAGEMENT S.A., avec adresse professionnelle à Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Leur mandat expirera à la prochaine assemblée annuelle à tenir en 2008.

Quatrième résolution

L'assemblée générale met à disposition du conseil d'administration un montant additionnel de EUR 160.000,- afin de rémunérer les administrateurs de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève approximativement à 2.500,- €.

La Société est statutairement la société de gestion d'un seul fonds commun de placement et forme avec ce dernier un seul organisme de placement collectif.

En vertu du Règlement grand-ducal du 14 avril 2003 déterminant les modalités et le montant du droit fixe sur les apports liquidés en vertu de l'article 128 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, pareille structure est exemptée du droit d'apport hormis le droit fixe perçu à la constitution qui couvre toutes les opérations de rassemblement de capitaux qui pourront être réalisées par l'organisme de placement collectif notamment lors d'une augmentation de capital.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Mazzocchi, C. Philippe, St. Doeble, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007. LAC/2007/22373. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007110394/212/110.

(070125209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Private Equity Global Select V S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 131.674.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the seventh of August.

Before Maître Paul Frieders, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. PRIVATE EQUITY GLOBAL SELECT COMPANY V S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, here represented by Alex Schmitt, attorney-at-law, with professional address at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on August 6, 2007,

2. OSIRIS TRUSTEES LIMITED, incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at PO Box 437, 13 Castle Street, St. Helier, Jersey JE4 0ZE, Channel Islands, acting as trustee of PRIVATE EQUITY GLOBAL SELECT COMPANY V TRUST, a trust governed by the laws of Jersey,

here represented by Christine Marc, attorney-at-law, with professional address at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Jersey, on August 6, 2007.

The said proxies, signed ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their above stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société en commandite par actions (S.C.A.) qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) which they declare organised among themselves and the articles of incorporation (hereafter the «Articles») of which shall be as follows:

Art. 1. Denomination. There is hereby established a company in the form of a société en commandite par actions (S.C.A.) qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under the name of PRIVATE EQUITY GLOBAL SELECT V S.C.A., SICAR (the «Company»).

The Company shall be governed by the law of June 15, 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque (hereinafter the «Law»).

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such provisional measures, however, shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company. A voluntary transfer of the registered office abroad on a long-term or permanent basis changing the nationality of the SICAR will require the unanimous consent of the Shareholders and the Certificate Holders.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period of time and will be dissolved and terminated no later than one year after the liquidation of the last Investment Asset (as defined in the information memorandum relating to the Company (the «Information Memorandum») held in the Company's portfolio.

The Company shall not be dissolved on the dissolution or bankruptcy of the Unlimited Shareholder, provided that such latter is promptly replaced by another manager at a Shareholders' and Certificate Holders' meeting held in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 4. Object. The object of the Company is the investment of the funds available to it in risk capital within the widest meaning as permitted under article 1 of the Law.

The Company may also invest the funds available to it in any other assets permitted by the Law and consistent with its purpose.

The Company may borrow in any form and privately issue bonds, notes or certificates.

Furthermore, the Company may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the Law.

Art. 5. Share capital. The share capital of the Company shall be represented by the following two classes (the «Classes») and each a «Class») of shares:

a) «Management Shares» - shares subscribed by the Manager as unlimited shareholder (actionnaire gérant commandité) of the Company. The holder of such Management Shares shall hereinafter be referred to as the «Manager» or «Unlimited Shareholder»;

b) «Participating Shares» - shares which shall be subscribed by limited shareholders (actionnaires commanditaires) and which entitle the owners thereof to an interest in the net assets of the Company, including all rights and obligations of the Company, as described in the Information Memorandum. Holders of such Participating Shares shall hereinafter be referred to as «Participating Shareholders» or «Limited Shareholders».

The Unlimited Shareholder and the Limited Shareholders together shall hereinafter be referred to as «Shareholders». The Management Shares and Participating Shares shall hereinafter be referred to as the «Shares».

The minimum subscribed capital of the Company, which must be achieved within twelve (12) months after the date on which the Company has been authorised as a SICAR under the Law, is one million (1,000,000.-) euro or its equivalent in any other currency.

The Company has been incorporated with a subscribed share capital of one million four hundred and fifty thousand US Dollars (USD 1,450,000.-) divided into one (1) Management Share and, one hundred and forty-four thousand nine hundred and ninety-nine (144,999) Participating Shares. Upon incorporation, 5% of each Share was paid-up.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by Luxembourg law, purchase its own Shares.

Art. 6. Certificates. The Company may issue an unlimited number of certificates (the «Certificates») to investors (the «Certificate Holders») wishing to participate in the benefit arising to the Company as a result of the investment and management of its assets. The terms and conditions applicable to such Certificates are incorporated by reference into the Information Memorandum. Such Certificates may be issued in any number as the Manager, in its discretion may decide.

Certificates are reserved for Well-Informed Investors that also qualify as Accredited Investors.

Art. 7. Determination of the investment objectives and policies. The Manager shall determine the investment objectives and policies of the Company as well as the course of conduct of the management and the business affairs of the Company in relation thereto, as set forth in the Information Memorandum, in compliance with applicable laws and regulations.

Other than the issuance of Certificates for which there is no limitation, the Company may not borrow funds in an aggregate amount in excess of 20% of the total Initial Commitments (as defined in the Information Memorandum) to the Company.

Art. 8. Liability of the shareholders. The Unlimited Shareholder is jointly and severally liable for all liabilities, which cannot be met out of the assets of the Company.

The Limited Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their capital commitment.

Art. 9. Shares. Participating Shares are exclusively restricted to Well-Informed Investors. «Well Informed Investors» as defined in article 2 of the Law includes institutional investors, professional investors and any other investor that fulfils the following conditions: 1) he has declared in writing his status as an experienced investor and 2) he invests a minimum of € 125,000.- (or its equivalent in any other currency) in the Company, or 3) he benefits from an assessment by a credit undertaking, another professional of the financial sector subject to the rules of conduct in the sense of article 11 of Directive 93/22/CEE, or a management company within the meaning of Directive 2001/107/CE, certifying his expertise, his experience and his capacity for understanding in an adequate manner an investment in risk capital.

Shares will only be issued in registered form.

Any Shareholder will, upon acceptance of the subscription and receipt of payment in respect of such Shares by the Company, be sent a confirmation of its shareholding.

All issued Shares shall be registered in the register of Shareholders (the «Share Register»), which shall be kept by the Unlimited Shareholder or by one or more persons designated for such purpose by the Unlimited Shareholder and the Share Register shall contain the name of each Shareholder, his residence, registered office or elected domicile, the number and Classes of Shares held by it and the amount paid up on each Share. Until notices to the contrary have been received by the Company, it may treat the information contained in the Share Register as accurate and up to date and may in particular use the inscribed addresses for the sending of notices and announcements and the inscribed banking references for the making of any payments.

The inscription of the Shareholder's name in the Share Register evidences his right of ownership of such registered Shares. Share certificates in registered form may be issued at the discretion of the Manager and shall be signed by the Manager. Such signature may be either manual, or printed, or by facsimile. If Share certificates are issued and a Shareholder demands issuance of more than one Share certificate for a Share, the cost of such additional certificates may be charged to such shareholder.

Transfer of Shares shall be effected by inscription of the transfer to be made in the Share Register upon delivery to the Company of the transfer form provided therefore by the Manager along with other instruments of transfer satisfactory to the Company and, in case of transfer of Participating Shares, the prior written consent of the Manager (see Art. 10).

If any Shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his Share certificate has been mislaid, lost, stolen or destroyed, then, at his request, a duplicate certificate may be issued under such conditions as the Company may determine subject to applicable provisions of the law. At the issuance of the new Share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original Share certificate in place of which the new one has been issued shall become void. Mutilated Share certificates may be exchanged for new ones by order of the Company. The mutilated certificates shall be delivered to the Company and shall be annulled immediately. The Company may, at its discretion, charge the Shareholder for the costs of a duplicate or for a new Share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the cancellation of the old certificate.

Fractional Shares may be issued up to three decimal places and shall carry rights in proportion to the fraction of a Share they represent but shall carry no voting rights.

Each Share grants the right to one vote at every general meeting of Shareholders and at separate meetings of the holders of Shares of each of the Classes issued.

The Company recognises only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

Art. 10. Transfer of participating shares and certificates. Neither a Certificate Holder nor a Participating Shareholder may sell, transfer, assign, pledge, or otherwise dispose of its Certificates or Shares, as applicable, except with the prior written consent of the Manager, which consent may be granted or withheld, and which terms and conditions may be determined, in the Manager's sole and absolute discretion, which may include among other things, an opinion of counsel in a form satisfactory to the Manager. Any sale transfer or assignment of Certificates or Participating Shares, as applicable, is subject to the purchaser, transferee or assignee thereof (i) qualifying as a Well-Informed Investor and in the case of Certificates only an Accredited Investor and (ii) fully and completely assuming in writing prior to the transfer or assignment, all outstanding obligations of the seller under the subscription agreement entered into by the seller. Any fees and expenses incurred in connection with any such sale, transfer, assignment or pledges will be the sole responsibility of the transferring Certificate Holder/Participating Shareholder and/or the purchasing Certificate Holder/Participating Shareholder.

Art. 11. Redemption of shares. The Company is a closed-ended company and thus unilateral redemption requests by the Shareholders will not be accepted by the Company.

The Company however may offer to redeem Shares of one or more Shareholders whenever the Manager considers such offer to redeem to be in the best interests of the Company.

In addition thereto, the Participating Shares may be redeemed compulsorily if a Shareholder ceases to be or is found not to be a Well-Informed Investor or Accredited Investor (as such terms are defined in the Information Memorandum).

Shares will be offered to be redeemed, and will be redeemed from Shareholders accepting such offer, at the price per Share determined in the sole discretion of the Manager acting in good faith.

The Company shall have the right, if the Manager so determines, to satisfy payment of the redemption price to any Shareholder who agrees, in kind, by allocating to the Shareholder investments from the portfolio of assets of the Company equal to such redemption price. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other Shareholders and Certificate Holders of the Company and the valuation used shall be confirmed by a special report of the auditor of the Company. The costs of any such transfers shall be borne by the transferee.

Art. 12. Conversion of shares. Conversion of Shares from one Class into another is not allowed.

Art. 13. Determination of the net asset value. The net asset value of the Company (the «Net Asset Value») will be determined under the responsibility of the Manager in the Company's reference currency (as determined in the Information Memorandum) on each Valuation Day as further defined in the Information Memorandum.

The Company or any delegated service provider will compute the Net Asset Value of the Company as follows:

The value of the net assets of the Company is equal to the difference between the value of its gross assets and its liabilities.

The value of the Company shall be determined as follows:

(1) interests in Investment Assets (as defined in the Information Memorandum) or any other asset for which market values are not readily available will be valued in good faith based on the reasonable judgment of the Manager taking into account available information it considers relevant, including information provided by the fund managers, general partners or management of such Investment Assets. In most cases, the Manager intends to rely without further inquiry upon Investment Asset valuations provided by the fund managers, general partners or management of the Investment Assets; and

(2) All valuations and calculations of income and loss from short-term investments, including investments for cash management purposes, will be approved by the Manager in its sole discretion based on market or other data available to the Manager at the time of valuation that it considers relevant.

(3) In the absence of market or other data the Manager shall value the assets of the Company on the basis of the probable realisation value estimated in good faith.

The net asset value of each Shareholder's and each Certificate Holders' aggregate investment in the Company shall be equal to the Net Asset Value of the Company multiplied by the Pro Rata Investment applicable to such Shareholder or Certificate Holder, as applicable. The «Pro Rata Investment» of each Shareholder and each Certificate Holder shall be calculated as follows:

Where

$$\frac{X}{Y + Z}$$

«X» means, in the case of Shareholders, that amount of share capital paid in by the relevant Shareholder and, in the case of Certificate Holders, the relevant Certificate Holder's Initial Commitment.

«Y» means, the total amount of share capital paid in; and

«Z» means the total aggregate amount of Initial Commitments of Certificate Holders.

The net asset value of each Shareholder's and each Certificate Holder's aggregate investment in the Company, as of any Valuation Day, shall be made available to the Shareholders and the Certificate Holders at the registered office of the Company as soon as reasonably practicable after the relevant Valuation Day.

Art. 14. Suspension of the determination of the net asset value. The Manager may temporarily suspend the calculation of the Net Asset Value of the Company in exceptional cases where circumstances so require and provided the suspension is justified having regard to the interests of Shareholders and the Certificate Holders. In particular, the Manager may suspend the determination of the Net Asset Value during:

a) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposals or accurate valuation of a substantial portion of the assets owned by the Company would be impracticable;

b) any breakdown occurs in the means of information normally employed in determining the price or value of any of the investments or current stock exchange or market price;

c) any period when any of the principal stock exchanges or markets, on which any substantial portion of the investment of the Company are quoted or dealt in, is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended;

d) any period when, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the control, responsibility and power of the Manager, disposal of the assets owned by the Company is not reasonably practicable without this being seriously detrimental to the interests of the Shareholders or the Certificate Holders or if in the opinion of the Manager issue, sale and/or redemption prices can not fairly be calculated;

e) during any period when the net asset value of one or more Investment Assets, in which the Company has invested and the units or the shares of which constitute a significant part of the assets of the Company, is not available; and

f) when for any other reason the prices of any investments cannot be promptly or accurately ascertained.

Notice of any suspension will be given by the Manager to Shareholders and Certificate Holders.

Art. 15. Manager. The Company shall be managed by PRIVATE EQUITY GLOBAL SELECT COMPANY V S.à.r.l. (associé gérant commandité), a company incorporated under the laws of Luxembourg.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided an administrator, who need not be a Shareholder or a Certificate Holder, is appointed, by the independent auditor of the Company, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of Shareholders and Certificate Holders, is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the Certificate Holders and Shareholders shall vote upon the appointment of a Manager. Such resolution must be approved by a majority of Shareholders representing at least fifty per cent (50%) of the share capital of the Company and a majority of the Certificate Holders representing at least fifty per cent (50%) of the outstanding Certificates.

Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

The Manager shall receive a reasonable remuneration for rendering its services as determined in the Information Memorandum and the relevant agreement entered into between the Company and the Manager.

Art. 16. Powers of the manager. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the object of the Company.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager.

Art. 17. Removal of the manager. The Unlimited Shareholder may be removed from its capacity as Manager of the Company at any time by decision of the Limited Shareholders and of the Certificate Holders. Such decision must be approved by a majority of Shareholders representing at least fifty per cent (50%) of the share capital of the Company and a majority of the Certificate Holders representing at least fifty per cent (50%) of the outstanding Certificates, it being understood that the resolution of the Shareholders' and Certificate Holders' meeting shall be validly passed without the favourable vote of the Unlimited Shareholder.

In the event of removal of the Manager, the Manager shall be entitled to compensation in the amount equal to that amount of the Management Fee (as such term is defined in the Information Memorandum) outstanding as at the time of removal of the Manager. In case of removal, the Unlimited Shareholder shall also procure that any Management Shares held by it at the time it is removed from office are forthwith transferred to any successor manager that may be appointed for the management of the Company and shall sign all acts, contracts and deeds and in general do all things that may be necessary to implement such transfer.

In case of removal as well as in the event of the Unlimited Shareholder's legal incapacity or inability to act, a general meeting of Participating Shareholders and Certificate Holders acting in accordance with the same majority requirements as are set out in article 15 shall approve the nomination of another Unlimited Shareholder of the Company, it being understood that a resolution of such meeting shall be validly passed without the favourable vote of the Unlimited Shareholder.

The Unlimited Shareholder undertakes that in the event of resignation from its capacity as Manager of the Company it shall procure that any Management Shares held by it are transferred to any successor manager of the Company.

Art. 18. Signatory authority. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signatures of two managers of the Manager or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

No Limited Shareholder or Certificate Holder shall represent the Company.

Art. 19. Custodian. The Company will enter into a custodian agreement with a Luxembourg bank (the «Custodian»), which meets the requirements of the Law.

The Company's securities, cash and other permitted assets will be held in custody by or in the name of the Custodian, which will fulfil the obligations and duties provided for by the Law.

If the Custodian desires to withdraw, the Manager shall use its best efforts to find a successor Custodian within two months of the effectiveness of such withdrawal.

The Manager may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor Custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

The duties of the Custodian shall respectively cease:

a) in the case of voluntary withdrawal of the Custodian or of its removal by the Company; until it is replaced, which must happen within two months, the Custodian shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the Shareholders and Certificate Holders of the Company;

b) where the Custodian or the Company have been declared bankrupt, have entered into a composition with creditors, have obtained a suspension of payment, have been put under court controlled management or have been the subject of a similar proceeding or have been put into liquidation; or

c) where the Luxembourg supervisory authority withdraws its authorisation of the Company or the Custodian.

Art. 20. Investment committee and adviser. The Manager, in carrying out its management functions, may be assisted by an investment committee (the «Investment Committee») and an adviser to the Company (the «Adviser»).

a) The Investment Committee

The Manager will form an Investment Committee and appoint its members.

The Investment Committee shall review and evaluate investments, make investment recommendations with respect to the acquisition or disposition (including secondary market dispositions) of investments, monitor investments on an on-going basis and provide advice to the Manager on all other matters the Manager, in its discretion, may bring before it.

All final investment decisions are taken by the Manager who may accept recommendations made by the Investment Committee.

The Investment Committee shall be composed of a number of members, either natural persons or legal entities. At least initially all members of the Investment Committee will be affiliated with Deutsche Bank (as defined in the Information Memorandum).

The members of the Investment Committee shall establish and agree on rules of procedure in order to perform all duties as indicated herein and shall not be entitled to receive any remuneration (other than reimbursement of their expenses) for their activity from the Company.

The Investment Committee shall adopt resolutions, including the resolution on the rules of procedure, with the favourable vote of the majority of its members.

b) The Adviser

The Manager will appoint an Adviser to advise the Company with respect to investment and divestment decisions, strategic focus, investment objectives, investment policy and the operations of the Company. The Manager will, on behalf of the Company, enter into an agreement with such Adviser for the provision of its services, and the determination of its remuneration. The Company will not have any obligation to invest in any company or asset identified by the Adviser nor shall it in any way be bound to follow advice given by the Adviser.

Art. 21. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the managers or officers of the Manager, the Adviser, or any members of the Investment Committee are interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm.

Any manager, director or officer of the Company, member of the Investment Committee, or the Adviser who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 22. General meeting of shareholders. The general meeting of Shareholders shall represent all the Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, any resolution of the general meeting of Shareholders amending the Articles or creating rights or obligations vis-à-vis third parties must be approved by the Manager.

Any resolution of a meeting of Shareholders to the effect of amending the present Articles must be passed with (i) a presence quorum of fifty (50) per cent of the Share capital, (ii) the approval of a majority of at least two-thirds (2/3) of the Shareholders present or represented at the meeting, and (iii) the consent of the Manager.

Each amendment to the present Articles entailing a variation of rights of a Class must be approved by a meeting of Shareholders at which the conditions as to attendance and majority set out in the foregoing paragraph are met with respect to the relevant Class. Each amendment to the present Articles entailing a variation of rights of the Certificate Holders must, in addition to the foregoing conditions regarding an amendment to the Articles, be approved by a meeting of Certificate Holders held in accordance with the provisions of Article 23 below.

Unless otherwise specified in these Articles any resolutions of a meeting of Shareholders other than those amending the present Articles must be passed with (i) a presence quorum of fifty (50) per cent of the share capital, (ii) the approval of a majority of at least fifty (50) per cent of the Shareholders present or represented at the meeting and (iii) the consent of the Manager.

General meetings of Shareholders shall be convened by the Manager. General meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address recorded in the Share Register.

The annual general meeting shall be held on the last Friday of June at 4 p.m. at the registered office or at a place specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, general meetings may take place without notice of meeting.

A Shareholder may act at any general meeting by giving a written proxy to another person, who need not be a Shareholder and who may be a manager of the Manager.

Art. 23. General Meeting of Certificate Holders. The general meeting of Certificate Holders shall represent all of the Company's Certificate Holders.

General meetings of Certificate Holders shall be convened by the Manager. General meetings of Certificate Holders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each Certificate Holder at the Certificate Holder's address recorded in the register of Certificate Holders maintained by the Company or its authorised agent.

Each Certificate shall carry the right to one vote. Certificate Holders may vote in person or by proxy at any general meeting of Certificate Holders.

Unless otherwise provided for in the law or in these Articles, a meeting of Certificate Holders may only validly deliberate if the Certificate Holders present or represented represent at least one half of the aggregate value of all outstanding Certificates. Unless otherwise provided for in law or in these Articles resolutions of a validly convened general meeting of Certificate Holders shall be approved by a majority of two thirds of the votes cast by the Certificate Holders represented.

Art. 24. Vote. Each Share entitles the Shareholder thereof to one vote. Each Certificate entitles the Certificate Holder thereof to one vote it being understood that the Certificate Holders, unless otherwise required by law or the terms and conditions of the Certificates, may only vote on those matters relating to the Company expressly referred to in articles 15, 17 and 22.

Art. 25. Fiscal year. The Company's fiscal year commences on the first day of January and ends on the thirty-first day of December provided that the first fiscal year shall commence on the date of incorporation of the Company and end on December 31, 2007.

Art. 26. Annual report. The Company shall publish one annual report within a period of six (6) months as of the end of the fiscal year concerned.

Art. 27. Distributions. The right to dividends or distribution with respect to each Class of Shares as well as the payment of interim dividends are determined by the Manager and further described in the Information Memorandum.

Art. 28. Dissolution and Liquidation. At the proposal of the Manager and unless otherwise provided by law, the Law and these Articles, the Company may be dissolved prior to the end of any determined term at any time by resolution of Shareholders adopted in the manner required to amend these Articles.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the Shareholders who will determine the powers and compensation of the liquidators. Such liquidators must be approved by the Luxembourg supervisory authority and must provide all guarantees of honesty and professional skills.

The liquidators shall realise the Company's assets in the best interest of the Shareholders and shall distribute the net liquidation proceeds (after deduction of liquidation charges and expenses) to the Shareholders on a pro rata basis.

Art. 29. Indemnification. The Manager, the Adviser, the members of the Investment Committee, any placement agent, any administrator, the Custodian, and any controlling person, affiliates, managers, directors, members, officers, employees, delegates, agents, shareholders or legal representatives of any of them (the «Indemnified Persons») will be indemnified solely out of the assets of the Company, including from any Commitments, from and against any loss, expense, judgment, settlement costs, fees and related expenses (including legal fees and expenses), costs or damages suffered or sustained by reason of being or having been a person in the class of Indemnified Persons or arising out of or in connection with action or failure to act on the part of such Indemnified Person to the extent permitted by applicable law, unless such act or failure to act was the result of the willful misfeasance, gross negligence or criminal wrongdoing of such Indemnified Person.

The Manager will, in its discretion, upon the advice of counsel to the effect that an Indemnified Person is not likely to be found not to be entitled to indemnification hereunder, advance to any Indemnified Person reasonable legal fees and other costs and expenses incurred in connection with the defense of any action or proceeding which arises out of such conduct. In the event that such an advance is made by the Company, it will be subject to repayment to the extent that it is finally judicially determined that the Indemnified Person was not entitled to indemnification.

No Indemnified Person will be liable to any Shareholder, any Certificate Holder or the Manager for any act or failure to act on behalf of any Shareholder, any Certificate Holder or the Manager unless such act or failure to act resulted from wilful misfeasance, gross negligence or criminal wrongdoing of such Indemnified Person. Each Indemnified Person may consult with counsel and accountants regarding Company affairs and is to be fully protected and justified in any action or inaction, which is taken in accordance with the advice or opinion of such counsel or accountants. The foregoing provisions, however, may not be construed to relieve any Indemnified Person of any liability to the extent (but only to the extent) that such liability may not be waived, modified or limited under applicable law.

Art. 30. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and the Law as such laws have been or may be amended from time to time.

Subscription and Payment

The capital has been subscribed as follows:

Name of Subscriber	Number of subscribed shares
1) PRIVATE EQUITY GLOBAL SELECT COMPANY V S.à r.l.	1 Management Share
2) OSIRIS TRUSTEES LIMITED	144,999 Participating Shares
Total: one hundred and forty-five thousand	145,000 Shares

Upon incorporation, 5% of the Management Share and 5% of each Participating Share was paid-up, which was proved to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2007.

The first annual general meeting of Shareholders shall be held in 2008.

The first annual report of the Company will be dated December 31, 2007.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately € 5,600.-.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders have resolved that:

- 1) The registered office of the Company shall be 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
- 2) The Company shall enter into a Custodian agreement with DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A. with registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
- 3) The independent auditor of the Company shall be PricewaterhouseCoopers, having its registered office at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

The term of office of the auditor shall expire at the close of the annual general meeting of Shareholders approving the accounts as of December 31, 2007.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le sept août.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

PRIVATE EQUITY GLOBAL SELECT COMPANY V S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois en vigueur à Luxembourg, ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, représentée ici par Alex Schmitt, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 6 août 2007,

2. OSIRIS TRUSTEES LIMITED, constituée et existant sous les lois en vigueur à Jersey, ayant son siège social au PO Box 437, 13 Castle Street, St. Helier, Jersey JE4 0ZE, Les Iles Anglo-Normandes, agissent comme trustee de PRIVATE EQUITY GLOBAL SELECT COMPANY V TRUST, une fiducie régie par les lois de Jersey,

représentée ici par Christine Marc, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Jersey, le 6 août 2007.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par les parties comparantes ainsi que le notaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Ces mêmes parties, agissant ès qualités, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société en commandite par actions (S.C.A.) sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque (SICAR) qu'ils déclarent constituer entre eux et dont les statuts sociaux (ci après les «Statuts») sont rédigés comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la présente une société sous la forme d'une société en commandite par actions (S.C.A.) sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque (SICAR) sous la dénomination de PRIVATE EQUITY GLOBAL SELECT V S.C.A., SICAR (la «Société»).

La Société sera soumise à la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (ci-après la «Loi»).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être établis des succursales, filiales ou bureaux au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du Gérant.

Au cas où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social surviennent ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication entre ce siège et toutes personnes à l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. De telles mesures n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle demeurera, nonobstant ce transfert provisoire, une société luxembourgeoise

Tout transfert volontaire du siège social de la Société à l'étranger pour une longue période ou de manière permanente et modifiant la nationalité de la SICAR doit être décidé à l'unanimité des Actionnaires et des Détenteurs de Certificats.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée et sera dissoute et finie au plus tard un an après la liquidation du dernier Actif d'Investissement («Investment Asset») (tel que défini dans le prospectus d'information relatif à la Société (le «Prospectus d'Information») détenu dans le portefeuille de la Société.

La Société ne sera point dissoute par la dissolution ou la faillite de l'Associé Commandité, à condition que ce dernier soit promptement remplacé par un autre gérant lors d'une assemblée des Actionnaires et des Détenteurs de Certificats conformément aux dispositions de l'article 14 des Statuts.

Art. 4. Objet social. L'objet de la Société est le placement des fonds dont elle dispose, en capital risque au sens le plus large tel que permis par l'article 1^{er} de la Loi.

La Société peut également investir les fonds dont elle dispose dans tous autres actifs autorisés par la loi et compatible avec son objet.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et émettre de manière privée des obligations, des reconnaissances de dettes ou tout autre titre.

De plus, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations, qu'elle jugera utile au développement et à l'accomplissement de son objet dans le sens le plus large tel que permis par la loi.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société sera représenté par les deux catégories suivantes (les «Catégories») et chacune une «Catégorie») d'Actions sans valeur nominale:

a) les «Actions Commandités» - actions souscrites par le Gérant en tant qu'associé gérant commandité de la Société. Le détenteur des Actions Commandités est défini ci-après le «Gérant» ou l'«Actionnaire Commandité»;

b) les «Actions Participatives» - actions devant être souscrites par les actionnaires commanditaires et conférant à leurs détenteurs un intérêt dans les actifs nets de la Société, incluant tous les droits et obligations de la Société, tels que décrits dans le Prospectus d'Information. Les détenteurs des Actions Participatives seront définis ci-après les «Actionnaires Participatifs») ou les «Actionnaires Commanditaires».

L'Actionnaire Commandité et les Actionnaires Commanditaires sont ensemble définis ci-après les «Actionnaires»). Les Actions Commandités et les Actions Participatives sont définies ensemble les «Actions».

Le capital social minimum de la Société, qui doit être atteint dans un délai de douze (12) mois à partir de la date d'agrément de la Société en tant que SICAR sous la Loi, est d'un million (€ 1.000.000,-) d'euros ou son équivalent dans toute autre devise.

La Société a été constituée avec un capital social souscrit d'un montant d'un million quatre cent cinquante mille US dollars (USD 1.450.000,-) divisé en une (1) Action Commandité et cent quarante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (144.999) Actions Participatives. Au moment de la constitution, 5% des Actions ont été libérées.

La Société peut, dans la mesure permise et selon les conditions prévues par la loi luxembourgeoise, racheter ses propres actions.

Art. 6. Certificats. La Société peut émettre un nombre illimité de certificats (les «Certificats») aux investisseurs (les «Détenteurs de Certificats») dont l'objectif est de participer au bénéfice mis à la disposition de la Société en contrepartie de l'investissement et de la gestion de ces actifs. Les termes et conditions applicables à ces Certificats sont intégrés par référence dans le Prospectus d'Information.

Ces Certificats peuvent être émis en tel nombre que le Gérant décide discrétionnairement.

Les Certificats sont réservés aux Investisseurs Avertis, qualifiés également d'Investisseurs Autorisés.

Art. 7. Détermination des politiques et objectifs d'investissement. Le Gérant détermine les objectifs et politiques d'investissement de la Société ainsi que la ligne de conduite à suivre dans la gestion et la conduite des affaires de la Société en relation avec ces objectifs et politiques d'investissement, tels que prévus dans le Prospectus d'Information, conformément aux lois et règlements applicables.

Autres que l'émission des Certificats pour lesquels il n'y a pas de limitation, la Société ne doit pas emprunter des fonds pour un montant total excédant 20% de la totalité des Engagements Initiaux (tels que définis dans le Prospectus d'Information) de la Société.

Art. 8. Responsabilité des actionnaires. L'Associé Commandité est conjointement et solidairement responsable pour toutes les dettes qui ne peuvent être honorées avec les actifs de la Société.

Les Actionnaires Commanditaires s'abstiendront d'agir au nom de la Société de quelque manière que ce soit, si ce n'est en exerçant leurs droits d'actionnaires lors des assemblées générales, et ne seront engagés que dans la limite de leur Engagement Social.

Art. 9. Actions. Les Actions Participatives sont réservées exclusivement aux Investisseurs Avertis («Well Informed Investors»). Les «Investisseurs Avertis», tels que définis à l'article 2 de la Loi, incluent les investisseurs institutionnels, les investisseurs professionnels et tout autre investisseur qui remplit les conditions suivantes: 1) il a déclaré par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti et 2) il investit un minimum de 125.000,- euros (ou d'un montant équivalent dans toute autre monnaie) dans la Société, ou 3) il bénéficie d'une appréciation, de la part d'un établissement de crédit, d'un autre professionnel du secteur financier soumis à des règles de conduite au sens de l'article 11 de la Directive 93/22/CEE ou d'une société de gestion au sens de la Directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate un placement en capital à risque.

Les Actions seront émises sous la forme nominative.

Tout Actionnaire recevra, dès acceptation de souscription et preuve de paiement reçue relatives auxdites Actions de la Société souscrites, une confirmation de sa participation.

Toutes les Actions émises seront enregistrées dans le registre des Actionnaires (le «Registre des Actions»), lequel devra être conservé par l'Associé Commandité ou une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par l'Actionnaire Commandité et le Registre des Actions contiendra le nom de chaque Actionnaire, sa résidence, son siège social ou son domicile élu, le nombre et les Catégories des Actions qu'il détient ainsi que le montant libéré relativement à chaque Action. Tant qu'aucune communication contraire n'aura été reçue par la Société, l'information contenue dans le Registre des Actions sera considérée comme exacte et à jour par la Société et cette dernière pourra notamment utiliser les adresses inscrites pour l'envoi des communications et avis et les références bancaires pour l'accomplissement de tout paiement.

L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le Registre des Actions prouve son droit de propriété sur lesdites Actions nominatives. Des certificats d'actions nominatives peuvent être émis à la discrétion du Gérant et doivent être signés par le Gérant. Cette signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe, soit par fac-similé. Si des certificats d'actions sont émis à un Actionnaire et si cet Actionnaire demande à ce que plus d'un certificat par Action lui soit émis, les frais supplémentaires y afférents seront mis à sa charge.

La cession des Actions sera effectuée par une inscription de la cession et qui devra être faite dans le Registre des Actions dès la remise à la Société du formulaire de cession fourni à cet effet par le Gérant, accompagné de tous les autres documents de cession exigés par la Société et, dans le cas d'une cession des Actions Participatives, du consentement écrit préalable du Gérant (voir Art. 10 ci-dessous).

Si un Actionnaire peut prouver de manière satisfaisante à la Société que son certificat d'action a été égaré, perdu, volé ou détruit, un duplicata peut alors être émis à sa demande aux conditions que la Société peut déterminer sous réserve des dispositions de la loi applicable. Dès l'émission du nouveau certificat d'action, sur lequel devra être mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat d'action original à la place duquel le nouveau a été émis deviendra nul. Les certificats d'actions endommagés peuvent être échangés contre de nouveaux sur ordre de la Société. Les certificats endommagés seront remis à la Société et immédiatement annulés. La Société peut, de manière discrétionnaire, imputer à l'actionnaire le coût d'un duplicata ou d'un nouveau certificat d'action ainsi que toutes les dépenses raisonnables encourues par la Société en rapport avec ladite émission et inscription au registre, ou avec l'annulation de l'ancien certificat.

Des fractions d'actions peuvent être émises jusqu'à trois décimales et conféreront des droits en proportion de la fraction d'Action qu'elles représentent mais elles ne donneront cependant pas de droit de vote.

Chaque Action donne droit à une voix à chaque assemblée des Actionnaires ainsi que, pour chacune des Catégories émises, aux assemblées distinctes des détenteurs d'Actions y relatives.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenue(s) en commun et si la propriété de telle(s) Action(s) est litigieuse, les personnes invoquant un droit sur cette (ces) Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la (les) Action(s) à l'égard de la Société. Le manquement à la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à de telle(s) Action(s).

Art. 10. Cession d'actions participatives et de certificats. Aucun Détenteur de Certificats, ni aucun Actionnaire Participatif ne peut vendre, céder, assigner, gager ou disposer des Certificats ou des Actions, sans le consentement préalable du Gérant, lequel consentement peut être accordé ou refusé, et dont les termes et conditions peuvent être déterminés par le Gérant, à sa propre et entière discrétion, ce qui inclut entre autre, un avis d'un conseiller de manière satisfaisante pour le Gérant. Toute vente, cession ou assignement de Certificats ou d'Actions Participatives à l'égard de tout acquéreur, cessionnaire ou assigné, lesquels doivent (i) avoir la qualité d'Investisseur Averti et dans le cas de Certificats, d'Investisseur Autorisé et (ii) assumer intégralement et complètement par écrit préalablement à toute cession ou tout assignement, l'ensemble des obligations existantes du vendeur conformément au contrat de souscription conclu par ledit vendeur. Toutes charges et dépenses nées de la vente, cession, assignement ou gage doivent être de la seule responsabilité du Détenteur de Certificats/Actionnaire Participatif cédant et/ou du Détenteur de Certificats/Actionnaire Participatif acquéreur.

Art. 11. Rachat d'actions. La Société est une société de type fermé et par conséquent les demandes unilatérales de rachat par les Actionnaires ne seront pas acceptées par la Société.

La Société peut néanmoins racheter des Actions détenues par un ou plusieurs Actionnaires dès que le Gérant considère qu'un tel rachat sera dans les meilleurs intérêts de la Société.

En outre, les Actions seront rachetées obligatoirement dans l'hypothèse où un Actionnaire cesse d'être ou a été découvert comme n'ayant plus la qualité d'Investisseur Averti ou d'Investisseur Autorisé (tel que ces termes sont définis dans le Prospectus d'Information).

Les Actions seront offertes pour être rachetées et seront rachetées des Actionnaires acceptant l'offre au prix par Action qui sera déterminé discrétionnairement par le Gérant agissant de bonne foi.

La Société aura le droit, si le Gérant le décide et si l'Actionnaire y consent, de satisfaire des demandes de rachat en nature par l'attribution à l'Actionnaire, d'investissements provenant de la masse des avoirs de la Société d'une valeur égale audit prix de rachat. La nature et le type d'avoirs à transférer en pareil cas seront déterminés sur une base équitable et raisonnable sans porter préjudice aux intérêts des autres Actionnaires et des Détenteurs de Certificats de la Société et le mode d'évaluation utilisé devra être confirmé par un rapport spécial du commissaire aux comptes de la Société. Les coûts de tels transferts devront être supportés par le cessionnaire.

Art. 12. Conversion des actions. La conversion d'Actions d'une Catégorie en Actions d'une autre Catégorie n'est pas autorisée.

Art. 13. Calcul de la valeur nette d'inventaire. La valeur nette d'inventaire de la Société (la «Valeur Nette d'Inventaire») sera déterminée sous la responsabilité du Gérant dans la devise de référence de la Société (telle que spécifiée dans le Prospectus d'Information) à chaque Jour d'Évaluation tel que plus amplement défini dans le Prospectus d'Information.

La Société ou tout prestataire de services délégué calculera la Valeur Nette d'Inventaire de la Société comme suit:

La valeur des actifs nets de la Société est égale à la différence entre la valeur de ses actifs bruts et de ses engagements.

L'évaluation de la Société est déterminée de la manière suivante:

(1) les intérêts dans des Actifs d'Investissement (tels que définis dans le Prospectus d'Information) ou tout autre actif pour lequel des valeurs de marché ne sont pas encore disponibles, seront évalués de bonne foi sur la base du jugement raisonnable du Gérant prenant en considération les informations disponibles qu'il considère pertinentes, y compris les informations fournies par les gestionnaires en investissements, les Actionnaires Commandités ou la gérance de ces actifs. Dans la plupart des cas, le Gérant entend s'appuyer, sans autre demande de complément d'information, sur les évaluations des Actifs d'Investissement fournis par les gestionnaires en investissements, les Actionnaires Commandités ou la gérance des Actifs d'Investissement; et

(2) toutes les évaluations et calculs de perte et profit provenant d'investissements à court terme, y compris les investissements pour des besoins de gestion du capital, seront approuvés par le Gérant dans son absolue discrétion sur la base de la valeur de marché ou de toute autre donnée qui est alors à la disposition du Gérant au moment de l'évaluation et que ce dernier considère pertinent.

(3) En cas d'absence du marché ou d'autres données, le Gérant devra évaluer les actifs de la Société sur la base de la valeur probable de réalisation estimée de bonne foi.

La Valeur Nette de l'Inventaire de la totalité des investissements de chaque Actionnaire et de chaque Détenteur de Certificats dans la Société sera égale à la Valeur Nette d'Inventaire de la Société multipliée par l'investissement au pro rata applicable audit Actionnaire ou Détenteur de Certificats. L'«Investissement au ProRata» de chaque Actionnaire et de chaque Détenteur de Certificats sera calculé comme suit:

$$\frac{X}{Y + Z}$$

Où

«X» représente, dans le cas des Actionnaires, le montant payé par l'Actionnaire concerné et, dans le cas des Détenteurs de Certificats, par l'Engagement Initial du Détenteur de Certificats;

«Y» représente le montant total du capital social libéré; et

«Z» représente le montant total des Engagements Initiaux des Détenteurs de Certificats.

La Valeur Nette d'Inventaire de la totalité des investissements de chaque Actionnaire et de chaque Détenteur de Certificats dans la Société, au Jour d'Evaluation, doit être tenue à la disposition des Actionnaires et des Détenteurs de Certificats au siège social de la Société dans les plus brefs délais suivant le Jour d'Evaluation.

Art. 14. Suspension du mode de détermination de la valeur nette d'inventaire. Le Gérant peut suspendre de façon temporaire le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire de la Société dans des cas exceptionnels lorsque les circonstances l'exigent et à condition que la suspension soit justifiée en prenant en considération les intérêts des Actionnaires et des Détenteurs de Certificats. En particulier, le Gérant peut suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire durant:

- a) l'existence d'une situation d'urgence par suite de laquelle il est impossible pour la Société de disposer ou d'évaluer correctement une partie substantielle de ses avoirs;
- b) lorsque les moyens de communication qui sont normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements ou le cours en bourse ou sur un autre marché sont hors service;
- c) toute période pendant laquelle l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés, sur lesquels une partie substantielle de l'investissement de la Société est cotée ou négociée, est fermée pour des raisons autres que pour les congés normaux, ou pendant toute période durant laquelle les négociations y sont suspendues ou restreintes;
- d) toute période pendant laquelle, du fait d'événements de nature politique, économique, militaire ou monétaire ou de circonstances étrangères au contrôle, à la responsabilité et au pouvoir du Gérant, il n'est pas raisonnablement possible de disposer des avoirs de la Société sans que cela soit préjudiciable aux intérêts des Actionnaires et des Détenteurs de Certificats, ou lorsque selon l'avis du Gérant, le prix d'émission, vente et/ou rachat ne peut être calculé de manière juste;
- e) toute période pendant laquelle la valeur nette d'inventaire d'un ou plusieurs Actifs d'Investissement, dans lesquels la Société a investi et dont les unités ou actions constituent une part significative des actifs de la Société, n'est pas disponible; et
- f) lorsque pour toute autre raison il n'est pas possible de déterminer de manière prompte et exacte le prix des investissements.

Le Gérant donnera un avis de suspension aux Actionnaires et aux Détenteurs de Certificats.

Art. 15. Le gérant. La Société sera gérée par PRIVATE EQUITY GLOBAL SELECT COMPANY V S.à r.l. (associé gérant commandité), une société constituée selon les lois du Luxembourg.

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions de Gérant de la Société, la Société ne sera pas automatiquement dissoute et mise en liquidation, à condition qu'un administrateur, qui n'a pas besoin d'être Actionnaire ou un Détenteur de Certificats, soit désigné par le commissaire aux comptes indépendant de la Société afin d'exécuter les actes urgents ou de simple administration, jusqu'à ce qu'une assemblée générale des Actionnaires et des Détenteurs de Certificats, convoquée par cet administrateur se tienne dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les Détenteurs de Certificats et les Actionnaires devront voter la nomination du Gérant. Une telle résolution devra être approuvée à la majorité des Actionnaires représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société et une majorité des Détenteur de Certificats représentant au moins cinquante pour cent (50%) des Certificats émis.

En cas de défaillance de nomination du Gérant, la Société sera dissoute et liquidée.

Toute nomination d'un Gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

Le Gérant reçoit une rémunération normale pour ses services rendus tel que cela est spécifié dans le Prospectus d'Information ainsi que dans le contrat y relatif conclu entre la Société et le Gérant.

Art. 16. Pouvoirs du gérant. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Actionnaires par la loi ou les présents Statuts appartiennent au Gérant.

Art. 17. Révocation du gérant. L'Associé Commandité peut être révoqué de sa fonction de Gérant de la Société par décision des Actionnaires Commanditaires et des Détenteurs de Certificats.

Une telle décision devra être approuvée par une majorité d'Actionnaires représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société et par une majorité des Détenteurs de Certificats représentant au moins cinquante pour cent (50%) des Certificats en circulation, étant entendu que la résolution de l'assemblée des Actionnaires et des Détenteurs de Certificats doit être valablement adoptée sans le vote favorable de l'Actionnaire Commandité.

Dans le cas d'une révocation du Gérant, le Gérant aura droit à une compensation financière égale au montant des Honoraires du Gérant (tels que définis dans le Prospectus d'Information) restant dus au moment de la révocation du Gérant.

En cas de révocation, l'Associé Commandité doit également agir de sorte que toutes les Actions Commandités qu'il détient au moment de sa révocation soient immédiatement cédées au successeur à la gérance ou à tout autre gérant qui viendrait à être nommé à la gérance de la Société et devra signer tous actes, contrats ou actes translatifs et, plus généralement, réaliser toutes choses qui s'avèrent nécessaires afin d'exécuter ledit transfert.

Dans le cas aussi bien d'une révocation que d'une incapacité ou d'une inaptitude légale à agir émanant de l'Associé Commandité, l'assemblée générale des Actionnaires Participatifs et des Détenteurs de Certificats, agissant conformément aux conditions de majorité telles que définies à l'article 15 devra approuver la nomination d'un autre Associé Commandité de la Société, étant entendu qu'une résolution de cette assemblée doit être valablement adoptée sans le vote favorable de l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité s'engage à céder toute Action Commandité qu'il détiendrait au gérant successeur de la Société dans le cas de sa démission en tant que Gérant de la Société.

Art. 18. Pouvoir de signature. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

Aucun Associé Commanditaire ou Détenteur de Certificats ne peut représenter la Société.

Art. 19. Banque dépositaire. La Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire luxembourgeois (le «Dépositaire») répondant aux conditions prévues par la Loi.

Les valeurs, espèces et autres avoirs autorisés de la Société seront détenus en dépôt par ou au nom du Dépositaire, lequel devra tenir les obligations et devoirs mis à sa charge par la Loi.

Si le Dépositaire désire se retirer, le Gérant s'efforcera de son mieux de trouver un Dépositaire remplaçant dans un délai de deux mois à compter de l'opposabilité d'un tel retrait.

Le Gérant peut mettre fin aux fonctions du Dépositaire mais ne pourra révoquer le Dépositaire que si un nouveau Dépositaire remplaçant a été désigné en vue d'agir à la place du Dépositaire.

Les devoirs du Dépositaire prennent respectivement fin:

a) en cas de retrait du Dépositaire intervenu de sa propre initiative ou de celle de la Société; dans l'attente de son remplacement, lequel doit intervenir dans les deux mois, le Dépositaire doit prendre toutes les mesures nécessaires afin de préserver les intérêts des Actionnaires et des Détenteurs de Certificats de la Société;

b) lorsque le Dépositaire ou la Société a été déclaré en faillite, admis au bénéfice du concordat, du sursis de paiement, de la gestion contrôlée ou d'une mesure analogue ou mis en liquidation; ou

c) lorsque l'autorité de surveillance luxembourgeoise retire son agrément au Dépositaire ou à la Société.

Art. 20. Comité d'investissement et conseiller. Le Gérant, dans l'exercice de ses fonctions de gérance, sera assisté d'un comité d'investissement (le «Comité d'Investissement») et d'un conseiller pour la Société (le «Conseiller»).

a) Le Comité d'Investissement

Le Gérant formera un Comité d'Investissement et nommera ses membres.

Le Comité d'Investissement devra revoir et évaluer les investissements, adopter des recommandations d'investissements relatives à l'acquisition ou la disposition (comprenant les dispositions du second marché) d'investissements, contrôler les investissements sur une base régulière et fournir des conseils au Gérant relativement à toutes les affaires que le Gérant lui soumettrait dans son absolue discrétion.

Toutes les décisions finales d'investissement sont prises par le Gérant qui peut accepter toute recommandation émise par le Comité d'Investissement.

Le Comité d'Investissement est composé d'un certain nombre de membres, personnes physiques ou morales. Initialement, tous les membres du Conseil d'Investissement seront affiliés à la DEUTSCHE BANK (tel que défini dans le Prospectus d'Information).

Les membres du Comité d'Investissement doivent établir et s'accorder sur les règles de procédure afin d'exécuter leurs devoirs tels qu'indiqués ci-dessus et ils ne peuvent être rémunérés (à l'exception du remboursement de leurs dépenses) par la Société pour leurs activités.

Le Comité d'Investissement adopte des résolutions, y compris la résolution concernant les règles de procédure, avec le vote favorable de la majorité de ses membres.

b) Le Conseiller

Le Gérant devra nommer un Conseiller qui devra conseiller la Société sur les décisions d'investissement et de désinvestissement, les buts stratégiques, les objectifs d'investissement, la politique d'investissement et les opérations de la Société. Le Gérant conclura, pour le compte de la Société, un contrat avec ce Conseiller relatif à la fourniture de ses services ainsi qu'à la détermination de sa rémunération. La Société n'aura aucune obligation d'investir dans une société ou un actif identifié par le Conseiller, pas plus que celle-ci n'est obligée de suivre le conseil prodigué par le Conseiller.

Art. 21. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourra être entaché ou invalidé par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs du Gérant, le Conseiller, ou des membres du Comité d'Investissement ait un intérêt quelconque dans telle société ou entreprise ou par le fait qu'il soit administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entreprise.

Le Gérant, administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, membre du Comité d'Investissement, ou le Conseiller qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats

ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires ne sera pas, du fait de son affiliation avec ladite société ou entreprise, privé du droit de délibérer et voter ou encore agir en ce qui concerne des matières relatives avec lesdits contrats ou relations d'affaires.

Art. 22. Assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, réaliser ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, à condition que toute résolution de l'assemblée générale des Actionnaires modifiant les Statuts ou créant des droits ou obligations vis-à-vis des tiers soit approuvée par le Gérant.

Toute résolution d'une assemblée des Actionnaires ayant pour effet de modifier les Statuts doit être adoptée avec (i) un quorum de présence de cinquante (50) pour cent du capital social, (ii) l'approbation d'une majorité d'au moins deux tiers (2/3) des Actionnaires présents ou représentés à l'assemblée, et (iii) le consentement du Gérant.

Chaque modification des Statuts entraînant une modification des droits d'une Catégorie doit être approuvée par une assemblée des Actionnaires à laquelle les conditions de présence et de majorité telles que posées dans le précédent paragraphe sont réunies relativement à la Catégorie concernée par une telle modification. Toute modification des Statuts ayant pour conséquence, une modification des droits des Détenteurs de Certificats doit, en plus du respect des conditions applicables en matière de modification des statuts, être approuvée par l'assemblée des Détenteurs de Certificats tenue conformément aux dispositions de l'article 23 ci-dessous.

A moins que les Statuts en disposent autrement, toutes résolutions d'une assemblée des Actionnaires autres que celles modifiant les Statuts doivent être adoptées avec (i) un quorum de présence de cinquante (50) pour cent du capital social, (ii) l'approbation d'une majorité d'au moins cinquante (50) pour cent des Actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et (iii) le consentement du Gérant.

Les assemblées générales des Actionnaires sont convoquées par le Gérant. Les assemblées générales des Actionnaires sont convoquées suivant un avis envoyé par le Gérant énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à chaque Actionnaire à son adresse portée au registre des Actions nominatives.

L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier vendredi du mois de juin à 16h au siège social ou dans tout autre lieu spécifié dans l'avis de convocation. Si ce jour est un jour de congé légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis respectifs de convocation.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale en octroyant un pouvoir écrit à une autre personne, qui n'a pas besoin d'être Actionnaire et qui peut être un gérant du Gérant.

Art. 23. Assemblée générale des détenteurs de certificats. L'assemblée générale des Détenteurs de Certificats représente tous les Détenteurs de Certificats.

L'assemblée générale des Détenteurs de Certificats doit être convoquée par le Gérant. Les assemblées générales des Détenteurs de Certificats sont convoquées suivant un avis envoyé par le Gérant énonçant l'ordre du jour par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la tenue de cette assemblée à chaque Détenteur de Certificats à l'adresse indiquée dans le registre des Détenteurs de Certificats détenu par la Société ou toute personne autorisée.

Chaque Certificat donne droit à un vote. Les Détenteurs de Certificats peuvent voter en personne ou par procuration à toute assemblée des Détenteurs de Certificats.

A moins que la loi ou les Statuts n'en disposent autrement, une assemblée des Détenteurs de Certificats peut valablement délibérer lorsque les Détenteurs de Certificats présents ou représentés représentent au minimum la moitié de la valeur totale des Certificats en circulation. A moins que la loi ou les Statuts n'en disposent autrement, les résolutions d'une assemblée générale des Détenteurs de Certificats valablement convoquée doivent être approuvées par une majorité des 2/3 des votes des Détenteurs de Certificats représentés.

Art. 24. Vote. Chaque Action donne droit à son titulaire à une voix. Chaque Certificat donne droit à son titulaire à une voix, mais les Détenteurs de Certificats, à moins qu'il n'en soit disposé autrement par la loi ou les termes et conditions attachés aux Certificats, ne peuvent voter que sur les matières concernant la Société et expressément définies aux articles 15, 17 et 22 des Statuts.

Art. 25. Exercice social. L'exercice social de la Société débute le premier jour de janvier et se termine le trente et un décembre à condition que le premier exercice social débute le jour de la constitution de la Société et finisse le 31 décembre 2007.

Art. 26. Rapport annuel. La Société publie un rapport annuel dans les six (6) mois à compter de la fin de l'exercice social concerné.

Art. 27. Distributions. Le droit aux dividendes ou distribution relatif à chaque Catégorie d'Actions ainsi que l'attribution d'acomptes sur dividendes est déterminée par le Gérant et décrit plus amplement dans le Prospectus d'Information.

Art. 28. Dissolution et liquidation. Sur proposition du Gérant et à moins qu'il n'en soit disposé autrement par la loi, la Loi et les Statuts, la Société peut être dissoute avant la fin de toute période déterminée et à tout moment par décision des Actionnaires adoptée de manière à modifier les Statuts.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des entités juridiques) nommés par l'assemblée des Actionnaires qui détermineront les pouvoirs et rémunération desdits liquidateurs. Ces liquidateurs doivent être approuvés par l'autorité de surveillance luxembourgeoise et fournir toutes les garanties d'honorabilité et de compétences professionnelles.

Les liquidateurs réalisent les actifs de la Société dans le meilleur intérêt des Actionnaires et distribuent les produits nets issus de la liquidation (déduction faite des charges et dépenses liées à la liquidation) aux Actionnaires au pro rata.

Art. 29. Indemnisation. Le Gérant, le Conseiller, les membres du Comité d'Investissement, tout agent de placement, administrateur, le Dépositaire et toute personne contrôlant, les filiales, gérants, directeurs, membres, fondés de pouvoir, employés, délégués, agents, actionnaires ou représentants légaux de toute personne énumérée ci-dessus (les «Personnes Indemnisées») seront indemnisés seulement par le biais des actifs de la Société, comprenant tout Engagement, de et contre toute perte, dépense, jugement, coûts de transaction, frais et autres dépenses liés (y compris les dépenses et frais juridiques), coûts ou dommages soufferts ou causés du fait d'être ou d'avoir été une personne appartenant à la catégorie des Personnes Indemnisées ou causées du fait ou en rapport avec toute action ou omission émanant de cette Personne Indemnisée dans la mesure permise par la loi applicable, à moins que cet acte ou omission n'ait été le fruit d'une malveillance volontaire, faute lourde ou action fautive de nature criminelle de cette même Personne Indemnisée.

Le Gérant devra, dans son absolue discrétion, après avoir été avisé par un conseiller juridique de ce qu'une Personne Indemnisée ne sera pas susceptible d'être jugée inéligible à l'indemnisation telle que décrite sous le présent article, avancer à toute Personne Indemnisée les frais juridiques raisonnables ainsi que les débours et dépenses encourus en rapport avec la défense de toute action ou procédure née d'une telle conduite. Dans le cas où la Société octroie une telle avance, cette avance sera sujette à remboursement si, au terme de la procédure judiciaire, il est finalement jugé que la Personne Indemnisée n'avait pas droit à l'indemnisation.

Aucune Personne Indemnisée ne sera responsable envers un Actionnaire, un Détenteur de Certificats ou le Gérant pour tout acte ou omission pour le compte de tout Actionnaire, tout Détenteur de Certificats ou du Gérant à moins que cet acte ou omission ne résulte d'une intention volontaire, d'une faute lourde ou d'une action fautive de nature criminelle de cette Personne Indemnisée. Chaque Personne Indemnisée peut consulter un conseiller juridique et des comptables concernant les affaires de la Société et est totalement protégée dans toute action ou inaction prise conformément aux conseils ou avis de ces conseillers juridiques ou comptables. Les dispositions précédentes ne sauraient toutefois être interprétées comme exonérant toute Personne Indemnisée de sa responsabilité dans la mesure (et seulement pour autant) où il ne peut être renoncé à une telle responsabilité de même que celle-ci ne peut être limitée ou modifiée en vertu du droit applicable.

Art. 30. Loi applicable. Toutes les matières non régies par les Statuts devront être déterminées en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la Loi telles que ces lois ont été ou peuvent être modifiées de temps à autre.

Souscription et Paiement

Le capital a été souscrit comme suit:

Nom du Souscripteur	Nombre d'actions souscrites
1) PRIVATE EQUITY GLOBAL SELECT COMPANY V S.à r.l.	1 Action Commandité
2) OSIRIS TRUSTEES LIMITED	144.999 Actions Participatives
Total: cent quarante-cinq mille	145.000 Actions

A la constitution, l'Action Commandité et les Actions Participatives ont été libérées à hauteur de 5%, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle des Actionnaires aura lieu en 2008.

Le premier rapport annuel de la Société sera daté du 31 décembre 2007.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou frais, sous quelque forme que ce soit, qui résultent de la constitution de la Société seront supportés par la Société et sont estimés à environ 5.600,- €.

Résolutions

Immédiatement après la constitution de la Société, les Actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est établi au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

2) La Société conclura un contrat de Dépositaire avec la DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

3) Le réviseur d'entreprises de la Société est PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Le mandat donné au réviseur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des Actionnaires appelée à délibérer sur les comptes au 31 décembre 2007.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Schmitt, C. Marc, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007. Relation: LAC/2007/22367. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007110391/212/834.

(070128531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

SRR Properties (Lux) 10 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.989.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den zweiten August.

Vor uns Notar Joseph Elvinger, mit Amtssitz zu Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

SRR INVESTMENTS 2 LLP, mit Sitz in 26, Mount Row, London W1K 3SQ (England), eingetragen im Gesellschaftsregister vom England und Wales unter Nummer 329654,

hier vertreten durch Herrn Marc Albertus, Privatbeamter, mit professioneller Anschrift in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 25. Juli 2007.

Die oben aufgeführte Vollmacht wird, nachdem sie durch den respektiven Vollmachtnehmer und den unterzeichneten Notar ne varietur gegengezeichnet wurde, zusammen mit den Gesellschaftssatzungen zur Einregistrierung vorgelegt.

Welcher Kompant, handelnd wie erwähnt, ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Der Unterzeichnete gründet hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, der er die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung SRR PROPERTIES (LUX) 10 S. à r. l.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck, alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelchen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sich beteiligen an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jedweden Unternehmens, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufsoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten.

Die Gesellschaft kann unter irgendwelcher Form leihen. Sie kann, im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915, an alle Gesellschaften der Gruppe oder an alle Gesellschafter, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft wird alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern.

Gegenstand der Gesellschaft sind den Erwerb, die Förderung, den Besitz, die Verwaltung und den Verkauf jeder Art von Immobilien im Grossherzogtum Luxemburg wie im Ausland.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Euro) eingeteilt in 125 (einhundertfünfundzwanzig) Anteile zu je EUR 100,- (einhundert Euro).

Art. 6. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 7. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 8. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Uebertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf entweder eines Mehrheitsbeschlusses von fünfundsiebzig Prozent der Gesellschafterversammlung oder der Zustimmung von fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals. Im Todesfall kann eine Uebertragung an Nichtgesellschafter nur mit einer Stimmenmehrheit von fünfundsiebzig Prozent der überlebenden Gesellschafter erfolgen. In jedem Fall steht den übrigen Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht zu, das innerhalb von dreissig Tagen nach Verweigerung der Uebertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

Art. 9. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 10. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Der oder die Geschäftsführer haben die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten durch ihre Einzelunterschrift zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Art. 12. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemässe Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 13. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 14. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Art. 16. Am 31. Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 18. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5 % für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10 % des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefaßt werden muß wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die keine Gesellschafter sein müssen und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Art. 20. Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmangengesellschaft im Sinn von Artikel 179 (2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2007.

Kapitalzeichnung

Die 125 (einhundertfünfundzwanzig) Anteile wurden durch den alleinigen Gesellschafter, SRR INVESTMENTS 2 LLP, mit Sitz in Mount Row, 26, London W1K 3SQ (England), gezeichnet.

Alle Anteile wurden in bar voll eingezahlt, so dass der Betrag von EUR 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Euro) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise eintausend Euro.

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Der vorgenannte alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, welcher das gesamte Gesellschaftskapital darstellt, hat sofort folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Zu Geschäftsführern werden ernannt:

1. Herr Luc Hansen, «licencié en administration des affaires», geboren am 8. Juni 1969 in Luxemburg, mit professioneller Anschrift in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle,
2. Herr Guy Hornick, «maître en sciences économiques», geboren am 29. März 1951 in Luxemburg, mit professioneller Anschrift in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle,
3. Herr John Seil, «licencié en sciences économiques appliquées», geboren am 28. September 1948 in Luxemburg, mit professioneller Anschrift in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle.

mit den in Artikel 11 der Satzungen festgesetzten Befugnissen.

Die Geschäftsführer können Bevollmächtigte ernennen, deren Befugnisse und Vergütungen festlegen und sie abberufen. Das Mandat der Geschäftsführer ist für unbestimmte Dauer gültig.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der oben erschienenen Person die vorliegende Urkunde in Deutsch, gefolgt von einer englischen Fassung, abgefasst ist. Auf Antrag derselben erschienenen Person und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die deutsche Fassung rechtsgültig.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Kompärent, handelnd wie vorerwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Folgt die englische Übersetzung des vorhergehenden Textes:

In the year two thousand seven, on the second day of August.

Before us M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SRR INVESTMENTS 2 LLP, with registered office at 26, Mount Row, London W1K 3SQ (England), registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 329654,

duly represented by Mr Marc Albertus, private employee, residing professionally in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

by virtue of a proxy dated July 25, 2007.

Said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the company is SRR PROPERTIES (LUX) 10 S. à r. l.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

The company may acquire, promote, hold, manage and sell all sorts of real estate located in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) divided into 125 (one hundred and twenty-five) corporate units with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of at least seventy-five percent of the members' general meeting or of at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of a member, the corporate unit transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by one or several managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties the managers have the most extensive powers to act under their sole signature on behalf of the company in all circumstances.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

Art. 15. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 16. Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5 % of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10 % of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2007.

Subscription and payment

The 125 (one hundred and twenty-five) corporate units have been entirely subscribed by the sole member, SRR INVESTMENTS 2 LLP, with registered office at 26, Mount Row, London W1K 3SQ (England).

All the corporate units have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand Euro.

Resolutions of the sole member

The sole member, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

Are appointed managers, with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:

1. Mr Luc Hansen, «licencié en administration des affaires», born on June 8, 1969 in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, residing professionally in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,
2. Mr Guy Hornick, «maître en sciences économiques», born on March 29, 1951 in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, residing professionally in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,
3. Mr John Seil, «licencié en sciences économiques appliquées», born on September 28, 1948 in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, residing professionally in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The managers are elected for an undetermined period.

Second resolution

The company's registered office is located at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in German followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the German and the English text, the German version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Signed: M. Albertus, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, Relation : LAC/2007/21315. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007102412/211/232.

(070116579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Kolff Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.025,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.400.

In the year two thousand and seven, on the thirtieth day of July.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg,

There appeared KOLFF INVESTERINGEN B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), incorporated and organized under the laws of the Netherlands, having its registered office at 1261 GV Blaricum, Melkweg 2, the Netherlands, registered with the Trade Register of Gooi-en Eemland under number 24382417,

hereby duly represented by Ms Anne Loubet, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Blaricum on 25 July 2007,

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole partner of KOLFF INVESTMENTS I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.400, incorporated by a deed received by Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on March 30, 2006, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1164 on June 15, 2006 (the Company).

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of twenty-five euro (EUR 25.-) in order to bring it from its present amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000.-), represented by six hundred (600) shares of the Company having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to fifteen thousand and twenty-five euro (EUR 15,025.-), represented by six hundred one (601) shares of the Company having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each;

2. Issuance of one (1) new share with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights and obligations as the six hundred (600) existing shares;

3. Subscription for and payment of the corporate capital increase specified in item 1. above;

4. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the corporate capital adopted under item 1.;

5. Amendment to the partners' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and/or any employee of FORTIS INTERTRUST to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the partners' register of the Company;

6. Miscellaneous.

III. The sole partner has taken the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty-five euro (EUR 25.-) in order to bring it from its present amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000.-), represented by six hundred (600) shares of the Company having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to fifteen thousand and twenty-five euro (EUR 15,025.-), represented by six hundred and one (601) shares of the Company having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

The sole partner resolves to issue one (1) new share with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights and obligations as the six hundred (600) existing shares.

Subscription - Payment

The sole partner hereby declares that it subscribes for the one (1) new share of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) and fully pays up such share by a contribution in cash of twenty-five euro (EUR 25.-) together with a share premium amounting to ninety nine thousand nine hundred and seventy-five euro (EUR 99,975.-).

The amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole partner resolves to amend Article 5.1. of the Articles so that it shall henceforth be read as follows:

«5.1. The Company's corporate capital is fixed at fifteen thousand twenty-five euro (EUR 15,025.-) represented by six hundred one (601) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

Fourth resolution

The sole partner resolves to amend the partners' register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and/or any employee of FORTIS INTERTRUST to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the partners' register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand two hundred euro (2,200.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trentième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

KOLFF INVESTERINGEN B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée et régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à 1261 GV Blaricum, Melkweg 2, Pays-Bas, immatriculée au Registre des Sociétés de Gooi-en Eemland under number 24382417,

dûment représentée par Madame Anne Loubet, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Blaricum le 25 juillet 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associée unique de KOLFF INVESTMENTS I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.400, constituée par un acte devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1164 du 15 juin 2006 (la Société).

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-) pour le porter de son montant actuel de quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à quinze mille vingt-cinq euros (EUR 15.025,-) représenté par six cent une (601) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

2. Emission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et obligations que les six cents (600) parts sociales existantes;

3. Souscription à et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 1.;

4. Modification subséquente de l'Article 5.1. des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 1.;

5. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, et/ou tout employé de FORTIS INTERTRUST de procéder au nom de la Société à l'enregistrement de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société;

6. Divers.

III. L'associée unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-) pour le porter de son montant actuel de quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à quinze mille vingt-cinq euros (EUR 15.025,-) représenté par six cent une (601) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Deuxième résolution

L'associée unique décide d'émettre une (1) nouvelle part sociale de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et obligations que les six cents (600) parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

L'associée unique déclare souscrire à la nouvelle part sociale de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et la payer par un apport en numéraire de vingt-cinq euros (EUR 25,-) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de quatre vingt dix neuf mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 99.975,-).

Le montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) est à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associée unique décide de modifier l'Article 5.1. des Statuts qui doit désormais être lu comme suit:

«5.1. Le capital social de la Société est fixé à quinze mille vingt-cinq euros (EUR 15.025,-) représenté par six cent une (601) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'associée unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société, et/ou tout avocat ou employé de FORTIS INTERTRUST de procéder au nom de la Société à l'enregistrement de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à deux mille deux cents euros (2.200,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la personne comparante ci-dessus, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. Loubet, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, LAC/2007/20972. — Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007103007/220/146.

(070116853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

Pillarlux Etoy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.698.

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 10 août 2007 que KPMG AUDIT S.à r.l., ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, RCS B 103.590, a été nommé commissaire de la Société pour une durée renouvelable d'un an. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des associés approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007103270/805/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09232. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

Investrand Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 115.406.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007103384/220/12.

(070117160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

CEREP Corvin Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 95.670.

Il résulte de la résolution prise par le gérant unique le 1^{er} août 2007, que le siège social de la Société est transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par ailleurs, le siège social de CEREP S.à r.l., gérant unique et associé de la Société, est également transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu de la résolution prise par le conseil de gérance de la société CEREP S.à r.l. le 1^{er} août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007104376/1092/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09345. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Kinabalu Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 40.379.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 13 mai 1992, acte publié au Mémorial C n^o 454 du 9 octobre 1992, modifiée par-devant le même notaire, maintenant de résidence à Luxembourg, en date du 26 avril 1996, acte publié au Mémorial C n^o 419 du 28 août 1996. Le capital a été converti en euros par acte sous seing privé en date du 21 décembre 2001, dont des extraits ont été publiés au Mémorial C n^o 749 du 16 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KINABALU FINANCE S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007104852/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09154. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Kinabalu Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 40.379.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 13 mai 1992, acte publié au Mémorial C no 454 du 9 octobre 1992, modifiée par-devant le même notaire, maintenant de résidence à Luxembourg, en date du 26 avril 1996, acte publié au Mémorial C no 419 du 28 août 1996. Le capital a été converti en euros par acte sous seing privé en date du 21 décembre 2001, dont des extraits ont été publiés au Mémorial C no 749 du 16 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KINABALU FINANCE S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007104853/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09153. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Nordiska Apotekarföreninge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.111.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 juin 2005, acte publié au Mémorial c no 1277 du 26 novembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NORDISKA APOTEKAFFÖRENINGE S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007104855/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09161. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Riverside Europe Loudspeakers Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 119.960.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2007.

Pour RIVERSIDE EUROPE LOUDSPEAKERS LUXEMBOURG S.à r.l.

C. Fasbender

Gérant A

Référence de publication: 2007104858/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09172. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

**Fortis Private Real Estate Services S.A., Société Anonyme,
(anc. Chamsin Investments, S.à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 111.297.

—
Constituée par-devant Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 13 octobre 2005, acte publié au Mémorial C n ° 200 du 28 janvier 2006. Les statuts ont été modifiés par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 12 janvier 2007, acte publié au Mémorial C n ° 1510 du 20 juillet 2007.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FORTIS PRIVATE REAL ESTATE SERVICES S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

A. Schreiber / B. Lejeune

Référence de publication: 2007104862/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09191. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

New Aster S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.718.675,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.222.

—
Constituée par-devant M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 25 octobre 2006, acte publié au Mémorial C n ° 630 du 17 avril 2007, modifiée par-devant le même notaire, en date du 8 novembre 2006, acte en cours de publication.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NEW ASTER S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007104945/1649/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00156. - Reçu 120 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Partalma Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 10, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 88.029.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007104919/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08655. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

EPI Orange Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 103.548.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 48048 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007104908/211/11.

(070119417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Girofin Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 117.289.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Référence de publication: 2007104911/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08644. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

WP IX LuxCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.823.725,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 110.185.

In the year two thousand seven, on the first day of August.

Before Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

WP IX LuxCO I S.à r.l., a société a responsabilité limité with registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg being the sole shareholder of WP IX LuxCo II S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2768 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register under number B 110 185, (the «Company»),

duly represented by Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party representing the whole corporate capital then considers the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company from its amount of fourteen million six hundred twenty-eight thousand six hundred euros (EUR 14,628,600) represented by five hundred eighty five thousand one hundred forty-four (585,144) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25) each,

up to sixteen million eight hundred twenty-three thousand seven hundred twenty-five euros (EUR 16,823,725) represented by six hundred seventy two thousand nine hundred forty-nine (672,949) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, to be paid by a contribution in cash of two million one hundred ninety-five thousand one hundred twenty-five euros (EUR 2,195,125) by the issue of eighty-seven thousand eight hundred five (87,805) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25) each.

2. Subsequent amendment of article six (6) paragraph one (1) of the) articles of association of the Company that now reads as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at sixteen million eight hundred twenty three thousand seven hundred twenty-five euros (EUR 16,823,725) represented by six hundred seventy two thousand nine hundred forty-nine (672,949) shares of a par value of twenty-five euros; (EUR 25) each, all fully paid-up and subscribed.»

and passes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company from its amount of fourteen million six hundred twenty-eight thousand six hundred euros (EUR 14,628,600) represented by five hundred eighty five thousand one hundred forty-four (585,144) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, up to sixteen million eight hundred twenty-three thousand seven hundred twenty-five euros (EUR 16,823,725) represented by six hundred seventy two thousand nine hundred forty nine (672,949) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, to be paid by a contribution in cash of two million one hundred ninety-five thousand one hundred twenty-five euros (EUR 2,195,125) by the issue of eighty-seven thousand eight hundred five (87.805) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25) each.

All shares have been subscribed by the sole shareholder.

All the issued shares are fully paid up by the sole shareholder by a contribution in cash so that the amount of twenty two thousand two hundred twenty-five euros (EUR 22,225) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

Further the foregoing resolution, Article six (6) of the Company's Articles of Association is amended and will now read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at sixteen million eight hundred twenty three thousand seven hundred twenty-five euros (EUR 16,823,725) represented by six hundred seventy two thousand nine hundred forty-nine (672,949) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, all fully paid-up and subscribed.»

Estimation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately at twenty-three thousand five hundred euro (23.500 €).

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le premier août.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

WP IX LuxCo I S.à r.l., ayant son siège social à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, étant le seul associé de WP IX LUXCO II S.à r.l., (la «Société») une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 110.185,

dûment représentée par Mme Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, laquelle, signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire susnommé, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, considère l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de quatorze millions six cent vingt-huit mille six cents euros (EUR 14.628.600) représenté par cinq cent quatre-vingt-cinq mille cent quarante-quatre (585.144) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à seize millions huit cent vingt-trois mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 16.823.725), par l'émission de six cent soixante-douze mille neuf cent quarante-neuf (672.949) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), devant être payée par un apport en numéraire de deux millions quatre-vingt-quinze mille cent vingt-cinq euros (EUR 2.195.125).

2. Modification subséquente de l'article six (6) paragraphe un (1) des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à seize millions huit cent vingt-trois mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 16.823.725) représenté par six cent soixante-douze mille neuf cent quarante-neuf (672.949) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

et prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société pour le porter de son montant actuel de quatorze millions six cent vingt-huit mille six cents euros (EUR 14.628.600) représenté par cinq cent quatre-vingt-cinq mille cent quarante-quatre (585.144) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à seize millions huit cent vingt-trois mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 16.823.725), par l'émission de six cent soixante-douze mille neuf cent quarante-neuf (672.949) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), devant être payée par un apport en numéraire de deux millions cent quatre-vingt-quinze mille cent vingt-cinq euros (EUR 2.195.125).

Les parts sociales nouvelles ont été intégralement souscrites par l'associée unique, mentionné ci-avant, par un apport en numéraire, de sorte que la somme de deux millions cent quatre-vingt-quinze mille cent vingt-cinq euros (EUR 2.195.125) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article six (6) paragraphe un (1) des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à seize millions huit cent vingt-trois mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 16.823.725) représenté par six cent soixante-douze mille neuf cent quarante-neuf (672.949) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à la somme de vingt-trois mille cinq cents euros (23.500 €).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même personne, comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Bräuer, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 3 août 2007, MER/2007/1054. — Reçu 22.245,50 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 août 2007

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007102704/243/122.

(070116595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

White (Sàrl) Sicar, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 111.070.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

P. Frieders

Notaire

Référence de publication: 2007104910/212/13.

(070119435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

PTH Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.
R.C.S. Luxembourg B 57.878.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007103860/7564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06876. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Mortaguense Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9140 Bourscheid, 33, Groussgaass.
R.C.S. Luxembourg B 101.647.

Contrat de cession d'actions

Entre les soussignés:

1. Monsieur Mohammed Akram, demeurant à L-6691 Moesdorf, 6, Am Kiesel.
 2. Madame Mariana Jose Ramos Serrano, demeurant à L4326 Esch-sur-Alzette, 14, place Stalingrad.
- ci-après dénommés les Cédants,
d'une part et

1. Mademoiselle Badna Sonia, demeurant à L-9288 Diekirch, 9, rue Tschiderer.
 2. Monsieur Olomani Arjan demeurant à L-9288 Diekirch 9, rue Tschiderer.
- ci-après dénommés les Cessionnaires,
d'autre part

Après avoir préalablement exposé ce qui suit:

1. Les Cédants sont propriétaires de 100 parts sociales (ci-après les parts sociales), respectivement Monsieur Akram Mohammed 49 parts sociales et Madame Mariana Jose Ramos Serrano 51 parts sociales de la société ORIENTALE BAZAR SARL (ci-après la Société), société à responsabilité limitée au capital social de 12.500,- euros (douze mille cinq-cents euros), représentée par 100 parts sociales, ayant son siège social à L-6691 Moesdorf, 6, Am Kiesel, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.647

2. Les Cessionnaires souhaitent acquérir les 100 parts sociales de la Société ORIENTALE BAZAR SARL et les Cédants sont disposés à leur céder leurs parts sociales.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit:

Art. 1^{er}. Cession. Les Cédants cèdent et transportent, sous les garanties ordinaires de fait et de droit aux Cessionnaires, qui acceptent, les actions de la Société aux conditions et suivant les modalités du présent contrat de cession d'actions:

- 5 parts sociales sont vendues à Madame Badna Sonia;
- 95 part sociale sont vendues à Monsieur Olomani Arjan;

Art. 2. Propriété - jouissance. Les Cessionnaires seront propriétaires des parts sociales cédées et en auront la jouissance à compter du jour de la signature de la présente. Le transfert de propriété des Actions interviendra en date du jour de la signature. Ce faisant, tous les droits et obligations liés aux Actions de la Société passent des Cédants aux Cessionnaires.

Art. 3. Prix.

3.1. Les actions représentant l'intégralité du capital social de la Société ORIENTALE BAZAR sont cédées au prix de 1,- euro (un euro).

Art. 4. Garanties. Les Cédants garantissent:

- 4.1. que la Société est valablement constituée, qu'elle existe et fonctionne conformément aux lois et règlements actuellement en vigueur;
- 4.2. que les parts sociales de la Société ont été valablement souscrites;
- 4.3. qu'elles ne sont grevées d'aucun droit réel ou personnel et ne se trouvent pas en indivision;
- 4.4. qu'elles sont librement cessibles sans autorisation préalable et ne sont sujettes à aucun droit de préemption;

4.5. que les Cédants ont le droit et la pleine capacité de céder les actions;

4.6. que la situation comptable de la Société telle que décrite au bilan dressé en date du 31 décembre 2006 et aux documents comptables bien connus des Cessionnaires est exacte et complète et donne de la Société une image fidèle, complète, sincère et véritable;

4.7. qu'il n'existe à charge de la Société aucun passif caché, de litige, réclamation ou obligation de nature civile, commerciale, administrative, fiscale ou autre, actuellement pendants ou imminents et/ou dont le Cédant aurait pu ou dû avoir connaissance en procédant à des vérifications propres à un homme d'affaires avisé hormis ceux bien connus des Cessionnaires et repris au bilan;

4.8. que tous les biens et avoirs de la Société de quelque nature qu'ils soient sont libres de tous privilèges, hypothèques ou toutes autres sûretés quelconques;

4.9. que les Cédants n'ont plus de revendications de nature pécuniaire ou autre à l'égard de la Société et qu'ils renoncent de manière expresse et irrévocable au bénéfice de son compte courant actionnaire;

4.10. Les Cédants s'engagent également à indemniser, respectivement tenir quitte et indemne, les Cessionnaires pour toutes dettes et pour tous impôts, taxes et redressements fiscaux trouvant leur cause antérieurement au jour de la présente cession pouvant résulter ou ne résultant pas des bilans soumis aux Cessionnaires;

4.11 Les cessionnaires s'engagent à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de régulariser la situation de la Société et notamment à l'égard des dispositions de la loi du 31 mai 1999.

Art. 5. Documents à fournir par le Cédant. Les Cédants remettront en original aux Cessionnaires lors de la signature des présentes tous les documents sociaux généralement quelconques se rapportant à la Société et plus spécialement:

- les expéditions conformes aux statuts de la Société;
- les extraits du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg récents;
- les bilans et comptes de profits et pertes de la Société depuis sa constitution;
- la comptabilité détaillée de la Société depuis sa constitution, y compris les extraits de comptes;
- tous les contrats passés par la Société et éventuellement encore en vigueur.

Il est entendu que tous les documents et pièces mentionnés ci-avant, sont une partie intégrante du présent contrat avec lequel ils forment un ensemble indissoluble.

Art. 6. Frais. Chacune des parties à la présente convention supportera ses propres frais relatifs à la négociation et à la rédaction de la présente convention. Les Cessionnaires prendront en charge les frais relatifs aux changements statutaires et aux publications y afférentes.

Art. 7. Loi applicable - Litiges. La présente convention est régie et interprétée conformément au droit luxembourgeois.

La présente cession, faite en conformité avec l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, sera notifiée à la Société ORIENTALE BAZAR SARL conformément au présent article.

Tous les litiges découlant de la présente convention sont de la compétence exclusive des tribunaux luxembourgeois.

Fait en quatre exemplaires à Luxembourg, le 22 mai 2007.

Bon pour accord / Bon pour accord

M. Akram, M. Serrano Ramos / S. Badna, A. Olomani

Les Cédants / Les Cessionnaires

Référence de publication: 2007103896/4917/82.

Enregistré à Diekirch, le 19 juillet 2007, réf. DSO-CG00203. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070118224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Ines Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 131.074.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le quatorze août.

Par-devant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société à responsabilité limitée régie par les lois néerlandaises S&K FINANCE B.V., avec siège social à NL-3454 AS De Meem, Meentweg 18, (Pays-Bas), inscrite à la «Kamer van Koophandel» de la province d'Utrecht, sous le numéro 34258347,

ici représentée par Monsieur Charles Altwies, employé privé, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de INES PROPERTIES S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut effectuer toutes opérations immobilières et mobilières.

La société peut acquérir, vendre et gérer tous immeubles de quelque nature et dans quelque pays ou endroit que ce soit.

La société peut également s'engager dans et effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété d'immeubles.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, souscrites par l'associée unique la société à responsabilité limitée régie par les lois néerlandaises S&K FINANCE B.V., avec siège social à NL-3454 AS De Meem, Meentweg 18, (Pays-Bas).

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ mille deux cents euros.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
- 2.- Sont désignés comme gérants pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Bob Faber, expert-comptable, né à Luxembourg, le 15 mai 1964, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, et
 - Monsieur Udo Hesemann, gérant de société, né à D-Dusseldorf, le 13 janvier 1966, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and seven, on the fourteenth of August.

Before Us, M^e Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The limited liability company governed by the Netherlands laws S&K FINANCE B.V., with registered office in NL-3454 AS De Meem, Meentweg 18, (The Netherlands), inscribed in the «Kamer van Koophandel» of the province d'Utrecht, under the number 34258347,

here represented by Mr Charles Altwies, private employee, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, by virtue of two proxies given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, has requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a limited liability company, («société à responsabilité limitée»), as follows:

Art. 1. There is hereby established a limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws in force and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is INES PROPERTIES S.à r.l.

Art. 3. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may grant loans to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The company may engage in any transactions involving immovable and movable property.

The company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location.

The company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The duration of the company is unlimited.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) share-quotas of twenty-five euros (25.- EUR) each, subscribed by the sole shareholder the limited liability company governed by the Netherlands laws S&K FINANCE B.V., with registered office in NL-3454 AS De Meem, Meentweg 18, (The Netherlands).

When and as long as all the share-quotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

Art. 7. The shares in the company may be transferred freely between the partners. They may not be transferred inter vivos to persons other than the partners, unless all the partners so agree.

Art. 8. The company shall not be dissolved by death, prohibition, bankruptcy or insolvency of a partner.

Art. 9. The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not, for any reason whatsoever, have seals placed on the assets and documents belonging to the company.

Art. 10. The company shall be administered by one or more managers, who need not necessarily be partners, appointed by the meeting of partners, which may revoke them at any time.

The document of appointment shall lay down the extent of the powers and the duration of the term of office of the manager(s).

Art. 11. Each partner may participate in collective decision-making, whatever the number of shares he holds. Each partner shall have a number of votes equal to the number of shares in the company he holds. Each partner may be validly represented at meetings by a person bearing a special power of attorney.

Art. 12. The manager(s) shall not contract any personal obligation in respect of the commitments properly undertaken by him/them in the name of the company by virtue of his/their function.

Art. 13. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Art. 14. The company's financial year shall commence on the first day of January and end on the thirty-first day of December each year.

Art. 15. Each year, on the thirty-first of December, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities.

Art. 16. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five per cent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 18. When the company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.

Art. 19. For all matters not covered by the present memorandum and Articles of Incorporation, the partners shall refer to and abide by the legal provisions.

Transitory disposition

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on the 31st of December 2007.

Payment of the sharequotas

All the share quotas have been totally paid up so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand two hundred cents Euros.

Decisions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the aboved-named shareholder took the following resolutions:

- 1.- The registered office is established in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
- 2.- Are appointed as managers for an undetermined duration:
 - Mr Bob Faber, chartered accountant, born in Luxembourg, on May, 15 1964, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, and
 - Mr Udo Hesemann, gérant de société, born in D-Dusseldorf, on January 13, 1966, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
- 3.- The company will be validly bound in all circumstances by the sole signature of one manager.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the mandatory, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same mandatory and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, acting as said before, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with Us, the notary, the present deed.

Signé: C. Altwies, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 août 2007, Relation GRE/2007/3760. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 août 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007103895/231/221.

(070118434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Thoroughbred Finance & Development, Société Civile Particulière.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg E 416.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 21 décembre 2005

Le 21 décembre deux mille cinq,

Les associés de la Société ont tenu une assemblée générale extraordinaire à Luxembourg,

Monsieur Peter Trowbridge, demeurant à F-60270 Gouvieux, France, a été élu président de l'assemblée.

Monsieur François Brouxel, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg a été élu scrutateur.

D'accord entre le président et le scrutateur Mademoiselle Caroline Salmona, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg est appelé à remplir le rôle de secrétaire.

Conformément à la feuille de présence annexée au présent procès-verbal, les membres du bureau constatent que tous les associés, propriétaires de l'intégralité des parts sociales sont présents ou représentés.

Tous les associés reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncés, pour autant que de besoin, à toute publication et tout droit résultant de l'absence de convocation.

La feuille de présence est alors arrêtée, ne varietur, signée par les membres du bureau et annexée au présent procès-verbal.

Le président rappelle que les questions suivantes sont portées à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1 Approbation de la conversion du capital social souscrit de la Société de LUF en EUR avec effet au 31 décembre 1999;

2 Modification subséquente de l'article 5 des Statuts de la Société pour refléter la conversion du capital des LUF en EUR;

3 Mandat conféré à Monsieur Alan Abela, avec tous pouvoirs pour effectuer toutes les démarches nécessaires concernant la conversion du capital social en EUR;

4 divers.

Après délibération, les associés de la Société prennent unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés de la Société approuvent et, pour autant que de besoin, décident que le capital social de la Société sera converti en Euros (EUR) à la place des Francs Luxembourgeois (LUF) à partir du 31 décembre 1999.

Dans ce cadre, le capital social de la Société s'élève à 3.726.319,- EUR représenté par 150.317 parts sociales sans indication de valeur nominale.

Seconde résolution

Les associés de la Société décident de modifier l'article 5 des Statuts de la Société pour refléter la conversion du capital des Francs Luxembourgeois (LUF) en Euros (EUR) comme il suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 3.726.319,- (trois millions sept cent vingt-six mille trois cent dix neuf euros) représenté par 150.317 (cent cinquante mille trois cent dix-sept) parts sans valeur nominale, entièrement libérées. Ces parts se répartissent comme suit:

1 Son Altesse Le Prince Karim Aga Khan, demeurant à Mérimont, 32, Chemin des Crêts de Pregny, Grand Saconnex, Genève (Suisse), cent quarante huit mille huit cent quatorze parts sociales	148.814
2 Mademoiselle Béatrice Martin, demeurant, 20, rue de Vermont, Genève (Suisse), mille cinq cent trois parts sociales	1.503
3 Total: cent cinquante mille trois cent dix-sept parts sociales»	150.317

Mandat est donné à Monsieur Alan Abela et à tout avocat de l'étude WILDGEN & PARTNERS, avec tous pouvoirs afin d'effectuer les formalités nécessaires relatives à la conversion du capital social en EUR et aux présentes résolutions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personnes ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Pour copie conforme

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Minutes of the extraordinary general meeting of the members of the company taken on 21 December 2005

On the 21st day of December two thousand and five,

The members of the Company held an extraordinary general meeting in Luxembourg.

Mr Peter Trowbridge, residing in F 60270 Gouvieux, France, was elected Chairman of the meeting.

Mr François Brouxel, lawyer, residing professionally in Luxembourg, was elected as Scrutineer.

The Chairman and the Scrutineer agreed that Mrs. Caroline Salmona, lawyer, residing professionally in Luxembourg, be appointed to act as Secretary.

In accordance with the attendance sheet attached to these minutes, the officers confirmed that all members holding all the quota-shares were present or represented.

All the members acknowledged having been duly convened and, insofar as the same was necessary, waived any publication and any right or action resulting from the absence of invitations to attend.

The attendance sheet was accordingly confirmed as being signed ne varietur by the officers of the meeting and attached to the present minutes.

The Chairman then confirmed that the following issues have been featured as items on the

Agenda:

1 Acknowledgement of the conversion of the subscribed share capital of the Company from Luxembourg francs (LUF) into Euros (EUR) with effect as at 31 December 1999;

2 Amendment of Article 5 of the Articles of Association of the Company in order to reflect the conversion of the capital from LUF into EUR;

3 Mandate to be granted to Mr. Alan Abela, with full power of substitution, to carry out any necessary formalities with respect to the conversion of the share capital into EUR;

4 Any other business.

Then the members of the Company, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The members of the Company acknowledged, and, insofar as necessary, resolved that the share capital of the Company be denominated in Euros (EUR) instead of Luxembourg Francs (LUF) with effect as at 31 December 1999.

In this respect, the share capital of the Company is therefore amounting to EUR 3,726,319.- represented by 150,317 quota-shares without indication of the nominal value.

Second resolution

The members of the Company resolved to amend Article 5 of the Articles of Association of the Company in order to reflect the conversion of the capital from Luxembourg Francs (LUF) into Euros (EUR) that will henceforth have the following wording:

In French:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 3.726.319,- (trois millions sept cent vingt-six mille trois cent dix-neuf euros) représenté par 150.317 (cent cinquante mille trois cent dix-sept) parts sans valeur nominale, entièrement libérées. Ces parts se répartissent comme suit:

1 Son Altesse Le Prince Karim Aga Khan, demeurant à Mérimont, 32, Chemin des Crêts de Pregny, Grand Saconnex, Genève (Suisse), cent quarante huit mille huit cent quatorze parts sociales	148.814
2 Mademoiselle Béatrice Martin, demeurant, 20, rue de Vermont, Genève (Suisse), mille cinq cent trois parts sociales	1.503
3 Total: cent cinquante mille trois cent dix-sept parts sociales.»	150.317

Mandate is granted to Mr Alan Abela, and/or to any one lawyer of WILDOEN & PARTNERS, with offices at L2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, with full power of substitution, to carry out any necessary formalities with respect to the conversion of the share capital into EUR and the present resolutions.

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the Chairman brought the meeting to a close.

Signature / Signature / Signature
The Chairman / The Secretary / The Scrutineer

Référence de publication: 2007103865/280/103.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05148. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05780. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

CP (Luxco) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 128.966.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 3 août 2007 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 août 2007.

F. Kessler
Notaire

Référence de publication: 2007104062/219/13.

(070118013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Spa Di Antonio et Giampaolo Angelucci S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 68.409.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2007104054/242/12.

(070118010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Manu Factum GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4941 Bascharage, 16, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg B 131.072.

Im Jahre zweitausendsieben, den sechzehnten August.

Vor dem unterzeichneten Georges d'Huart, Notar im Amtswohnsitze in Petingen.

Ist erschienen:

Herr Thomas Hub, Schreinermeister, geboren in Trier, am 18. März 1971, wohnhaft in D 54329 Konz, Alte Strasse, 4.

Welcher Komparsent den unterzeichneten Notar ersuchte die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu dokumentieren:

Art. 1. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung MANU FACTUM GmbH.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Niederkerschen. Er kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist: Klassische Schreinerei, Innenausbau, Parkett, Türen, Fenster, Küchen Vertrieb von Inneneinrichtungen, Möbeln, Einrichtungsgegenständen, Trockenbau, Treppenbau, Renovierungen, Estrichbau, Umzüge im Kundenauftrag, sowie alle sämtliche Tätigkeiten und Operationen in direkter oder indirekte Verbindung mit dem Gesellschaftszweck stehen.

Die Gesellschaft ist ermächtigt Kredite zu beantragen und zu bewilligen, Bürgschaften und Garantien zu bestellen für sich selbst, für die Gesellschafter sowie für Gesellschaften in welchen sie ein direktes oder indirektes Interesse besitzt.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbegrenzte Zeit ab heutigem Tage festgelegt. Das Gesellschaftsjahr stimmt mit dem Kalenderjahr überein, ausser für dieses erste Jahr, welches am heutigen Tage beginnt um am 31. Dezember 2007 zu endigen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendvierhundert Euro (€ 12.400,-), eingeteilt in hundert (100) Anteile von je einhundertvierundzwanzig Euro (124,- €).

Die Anteile wurden von Herrn Thomas Hub, vorbenannt, gezeichnet.

Das gezeichnete Kapital von zwölftausendvierhundert Euro (12.400,- €) steht der Gesellschaft zur Verfügung, was der Gesellschafter anerkennt und formell bestätigt.

Art. 6. Die Gesellschaftsanteile sind der Gesellschaft gegenüber unteilbar. Sie sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Jede sonstige Abtretung, Verpfändung, Teilung oder Verfügung bedarf der einstimmigen Genehmigung aller Gesellschafter.

Art. 7. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nach Artikel 191 vom Gesetze vom 18.9.1933 ernannt werden. Der oder die zukünftigen Geschäftsführer können einen Bevollmächtigten bestellen, welcher die Gesellschaft allein vertreten kann.

Art. 8. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Falle einen Antrag auf Siegelanlegung am Firmeneigentum oder an Firmenschriftstücken stellen, sowie sich in die Gesellschaftsführung einmischen.

Zwecks Ausübung Ihrer Rechte sind sie an die jährlichen Inventare gebunden.

Art. 9. Beim Erlöschen der Gesellschaft wird die Liquidation durch den amtierenden Geschäftsführer vorgenommen.

Art. 10. Bezüglich aller nicht durch gegenwärtige Statuten vorgesehenen Punkte unterwerfen sich die Parteien den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Gründungskosten

Der Gründer schätzt die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen auf eintausendfünfundsechzig (€ 1.065,-) Euro.

Beschluss der Gesellschafter

Alsdann beschloss der Gesellschafter einstimmig:

1. Zum Geschäftsführer wird ernannt: Herrn Thomas Hub, vorbenannt.
2. Die Gesellschaft ist rechtsgültig durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers verpflichtet.
- 3.- Der Sitz der Gesellschaft ist in L-4941 Niederkerschen, 16, rue des Prés.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Pétingen, in der Amtsstube des instrumentierenden den Notars.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat der Komparent die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: T. Hub, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 août 2007, Relation: EAC/2007/10078. — Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 30 août 2007.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2007103893/207/60.

(070118429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Rubus International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 362.075,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 117.513.

EXTRAIT

La dénomination sociale des entités suivantes a été modifiée comme suit:

- BIS CLEANAWAY SENIOR MPP TRUST, un trust régi par les lois de l'état de Victoria (Australie), avec siège social au Level 5, 146 Arthur Street, North Sidney NSW 2060, Australie, a adopté la dénomination de BIS SENIOR MPP TRUST; et

- BIS CLEANAWAY MPP LIMITED, une limited corporation constituée en Australie (état de Victoria) et enregistrée sous le n° ACN 120 480 444, avec siège social au Level 225 George Street, NSW 2000 Sidney, Australie a adopté la dénomination de BIS MPP LIMITED.

Par ailleurs, BIS MPP LIMITED (anciennement BIS CLEANAWAY MPP LIMITED), agissant en sa qualité de trustee de BIS SENIOR MPP TRUST (anciennement BIS CLEANAWAY SENIOR MPP TRUST), un trust régi par les lois de l'état de Victoria (Australie), a transféré avec effet au 23 juillet 2007 cent trente et une (131) parts sociales de la Société à RUBUS INTERNATIONAL BVBA, une société à responsabilité limitée régie par le droit belge, enregistrée à la BANQUE CAR-REFOUR DES ENTREPRISES sous le numéro 0882.137.794. et ayant son siège social au Louizalaan 331-333, 1050 Brussels.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RUBUS INTERNATIONAL S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007103171/267/26.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08550. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

UBS (Lux) Bond Fund, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des UBS (LUX) BOND FUND, welcher von der UBS BOND FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. verwaltet wird und Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 unterliegt, wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Für UBS BOND FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

O. Schütz / M. Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2007112637/12.

(070133027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Concept Marketing Finance (C.M.F.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 69.913.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 26 mars 2007

1. les actionnaires révoquent Madame Ingrid Hoolants de son poste d'administrateur avec effet au 15 mars 2007;
2. les actionnaires décident de nommer Monsieur Michal Wittmann, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007103599/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08552. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.372.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 91.796.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat d'apport daté du 2 août 2007 que la société LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. domiciliée à Washington Mall, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton HM11, Bermudes a transféré à la société LSF LUX HOLDINGS XII, LTD., domiciliée à Washington Mall, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton HM11, Bermudes, l'ensemble des 140 parts sociales de classe L-3 qu'elle détenait dans la Société.

Suite à ce contrat du 2 août 2007, les 140 parts sociales de classe L-3 de la Société sont donc maintenant intégralement détenues par LSF LUX HOLDINGS XII, LTD.

Pour extrait sincère et conforme

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007106110/5499/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01354. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.
